INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR :
FAVORISER DES INVESTISSEMENTS FRUCTUEUX ET LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

ATTEINDRE LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'ONTARIO

SUPPLÉMENT
AU BUDGET DE L'ONTARIO DE 1992

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR :

FAVORISER DES INVESTISSEMENTS FRUCTUEUX ET LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

Pour de plus amples renseignements au sujet du supplément au budget de l'Ontario de 1992, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 325-0333

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :

Librairie du gouvernement de l'Ontario
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto, ou au
Ministère du Revenu
Centre de renseignements
50, rue Grosvenor, Toronto

ou en écrivant à :

Publications Ontario
Service des commandes postales
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Interurbain sans frais : 1-800-668-9938

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISBN 0-7729-9814-0

This publication is available in English.

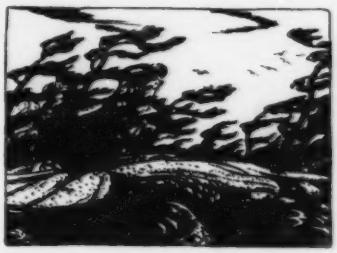

En page couverture :
A.Y. Jackson, détail de *Pine Island*, tiré de *Canadian Drawings - a portfolio of prints by members of the Group of Seven*, 1925. Collection du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

92-06150/

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1

Introduction 3

Les défis de l'Ontario 10
- Récession, reprise et restructuration 10
- Innovation technologique et mondialisation du marché 12
- Changement structurel en Ontario 17
- Importance des investissements privés dans les immobilisations ... 19

Cadre favorable aux investissements 22
- A. Politiques macro-économiques et de réglementation 24
- B. Structure des entreprises et stratégies sectorielles 29
- C. Politiques relatives au marché du travail 32
- D. Infrastructure sociale 39
- E. Infrastructure matérielle 42
- F. Technologie 44
- G. Système financier 45
- H. Environnement 47

Conclusion 48

Investir dans les emplois de l'avenir :

favoriser des investissements fructueux et le renouveau économique

Préface

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai discuté avec de nombreux Ontariens et Ontariennes de l'avenir de notre économie. Tous savent que la récession actuelle est la plus dure que nous ayons connue depuis les années 1930. Il est donc normal que bon nombre d'entre nous nous demandions non seulement quand l'économie reprendra, mais également quelle sorte d'économie nous voulons bâtir dans l'avenir.

Je crois que les réponses à ces questions dépendront en grande partie des mesures que nous prendrons au sein du gouvernement, des entreprises et dans le cadre de notre travail. À court terme, la reprise économique dépend des investissements que nous décidons de faire aujourd'hui. Nous devons recommencer à investir de façon judicieuse dans le matériel, l'infrastructure et les entreprises novatrices qui créent une demande et des emplois dès maintenant.

Nous devons également prendre conscience que les investissements que nous faisons aujourd'hui influenceront la santé future de notre économie. Le présent document sert à faire un lien entre les gestes que sont en train de poser les entreprises, les travailleurs et les gouvernements à l'heure actuelle, au moment où nous sortons de la récession, et l'avenir que nous envisageons pour notre économie, si nous avons la volonté nécessaire pour y parvenir.

Je crois sincèrement que nous vivons actuellement une période de transition fondamentale où les buts que nous établirons et les gestes que nous poserons pourront changer l'ordre des choses. Le monde entier subit actuellement un formidable changement économique. Une nouvelle réalité économique est en train de prendre forme, une réalité qui exige que nous trouvions de nouveaux moyens d'être plus productifs. Les travailleuses et travailleurs et les dirigeantes et dirigeants ontariens ont prouvé dans le passé qu'ils étaient capables de s'adapter à de nouvelles situations. Je suis convaincu qu'ils le feront encore.

Ma conviction repose en partie sur le fait qu'il existe un remarquable consensus quant à l'évolution des critères de la réussite économique. Des organisations aussi diverses que le Conseil du premier ministre, le Conseil canadien des chefs d'entreprises et les Métallurgistes unis d'Amérique s'entendent tous pour dire que nous devons diriger nos efforts et nos ressources en vue d'accroître la productivité et de favoriser l'innovation.

La grande majorité croit que la santé future de notre économie ne peut pas reposer sur une main-d'oeuvre peu qualifiée et peu rémunérée, une structure hiérarchisée et rigide et des ressources naturelles brutes. En termes plus simples, il faut repenser et renouveler nos forces passées dans le secteur manufacturier, le

secteur des services et celui des ressources naturelles afin de bâtir une économie basée sur l'innovation.

Le défi qui nous est posé, et ce dans tous les secteurs de l'économie, est d'accroître l'innovation, la souplesse et la productivité en faisant des investissements tangibles dans les ressources humaines, le matériel, l'infrastructure et les systèmes qui les unissent. Voilà ce dont traite le présent document.

Il donne suite au document budgétaire de l'année dernière qui était intitulé *L'Ontario dans les années 90. Favoriser des changements structuraux équitables.* Nous avions souligné dans ce document que «pour obtenir la prospérité durable dans les années 90, il faut reconnaître l'interdépendance croissante des changements technologiques, économiques et sociaux». Le budget de cette année entend donc mettre l'accent sur les emplois, la formation et les investissements qui sont indispensables à l'édification d'une économie axée sur l'innovation.

Le regard que nous portons sur l'avenir dans le présent document nous a permis de discerner des sphères qui ont une influence considérable sur les décisions prises par les secteurs privé et public en matière d'investissement et qui nous aideront à établir les nouvelles priorités. Le cadre stratégique présenté dans le présent document vise à aider le gouvernement à réorienter ses politiques fiscales, de réglementation et de dépenses dans le but de favoriser la croissance de la productivité et l'innovation.

Nous ne pourrons atteindre ce but que si les entreprises, les travailleurs et travailleuses et les collectivités s'y engagent à fond.

Je vous invite à nous faire part de vos observations sur le cadre stratégique que nous proposons et à participer à sa mise en place.* Je suis convaincu que l'économie de l'Ontario regagnera sa force, mais je sais aussi que cela ne sera pas facile. Pour réaliser le renouveau économique, il faudra faire preuve de leadership et d'une volonté de collaboration pour faire face au changement.

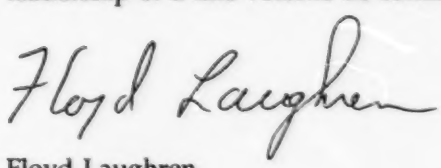

Floyd Laughren

Trésorier de l'Ontario

*Écrivez à :
Floyd Laughren
Trésorier de l'Ontario
Édifice Frost sud
7, croissant Queen's Park, 7e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Introduction

Ce sont les cinq millions de travailleurs et de chefs d'entreprises ontariens qui créent la richesse qui nous permet d'avoir l'un des niveaux de vie les plus élevés dans le monde. Les investissements faits en vue d'améliorer la productivité manufacturière, les compétences et le dynamisme des travailleurs et cadres ontariens et notre secteur de services sophistiqué ont tous contribué à bâtir une province prospère. Cette base solide a permis à l'Ontario de créer un marché sain et l'un des meilleurs systèmes de santé, d'éducation et de services sociaux au monde.

Toutefois, on ne peut pas tenir pour acquis la sécurité économique de l'Ontario. L'Ontario a subi, au cours des deux dernières années, la pire récession depuis les années 1930. Notre économie commence à se remettre de ce ralentissement cyclique qui a coûté cher quand on calcule le nombre d'emplois perdus et d'entreprises qui ont fermé leurs portes. L'Ontario est toutefois en train de sortir de cette récession au moment où une nouvelle réalité économique prend forme. Les importantes innovations qui ont vu le jour dans le domaine de la technologie de l'information, conjuguées à l'émergence de nouveaux concurrents et à la réduction des barrières au commerce international, sont en train de modifier en profondeur les règles du jeu économiques.

Ces changements structurels dans l'économie, tant dans la gamme des produits et services offerts que dans leurs modes de production, représentent pour l'Ontario un défi constant. L'Ontario doit se servir de ses points forts pour se donner de nouveaux avantages concurrentiels. Ses atouts sont considérables : une main-d'oeuvre instruite et motivée, un noyau d'entreprises internationales qui connaissent un grand succès, une infrastructure de grande qualité, un secteur financier évolué, des ressources naturelles, ainsi qu'un système de services publics qui favorise la stabilité sociale et donne à la population un sentiment de sécurité. De plus, les travailleurs et travailleuses et les dirigeants et dirigeantes de l'Ontario ont prouvé dans le passé qu'ils étaient capables de s'adapter à des conditions changeantes et ils le feront encore.

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

Il existe un surprenant consensus sur la nature et l'orientation du changement économique. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises[1], le Conseil du premier ministre de l'Ontario[2], les Métallurgistes unis d'Amérique[3] et d'autres groupes s'entendent tous pour dire que la croissance de la productivité est essentielle au développement économique et social.[4] Pour que la productivité augmente, il faut passer d'une économie de production de masse, qui repose sur une main-d'oeuvre peu qualifiée, à une économie basée sur la connaissance. Pour ce faire, nous devons investir dans des domaines clés, comme la formation des travailleurs et des cadres, avoir des organisations plus souples et utiliser à meilleur escient nos ressources.

---

1 Michael Porter et Monitor Company, *Le Canada à la croisée des chemins: les nouvelles réalités concurrentielles*, étude préparée pour le compte du Conseil canadien des chefs d'entreprises, Ottawa, 1991.

2 Conseil du premier ministre, *Concurrencer dans la nouvelle économie globale*, 1988, et *La formation et l'adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie globale*, 1990.

3 Métallurgistes unis d'Amérique, *Empowering Workers in the Global Economy*, Toronto, 1991.

4 La productivité est le rapport entre la quantité totale de produits et un ou plusieurs facteurs de production. On entend par croissance de la productivité, soit une plus grande production avec des ressources moins importantes, soit une production de plus grande valeur avec les mêmes ressources. Voir la discussion sur *L'Ontario dans les années 90*, budget de l'Ontario de 1991.

Changement structurel en Ontario

Ce n'est pas la première fois que l'Ontario doit faire face au changement. D'une économie basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles au début du siècle, il a dû passer, vers les années 1950, à une économie produisant des biens manufacturés pour un marché canadien protégé. Puis, dans les années 1980, il a dû devenir un producteur compétitif de biens et de services pour le marché nord-américain. L'Ontario a toujours démontré sa capacité de réagir positivement aux changements, tant sur le plan du commerce mondial que sur celui de la technologie. Chaque fois, l'Ontario a su tirer avantage de ses points forts pour se créer de nouveaux avantages concurrentiels, tout en maintenant l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde.

La restructuration est un processus à deux facettes : d'un côté, des entreprises modifient ou éliminent les activités non rentables et, de l'autre, des entreprises se forment pour tirer profit des nouvelles occasions qui se présentent. Il en résulte un changement qualitatif sur le plan du marché du travail et sur celui de la production. L'équilibre entre une restructuration négative (fermetures et réduction des activités) et une restructuration positive (naissance de nouvelles entreprises et expansions) dépend tant du climat macro-économique que du cadre économique sur le plan institutionnel.

Les répercussions globales des changements structurels sur le plan micro-économique sont résumées au graphique 1 qui indique les tendances historiques quant à la répartition de la main-d'oeuvre dans les différents secteurs.

Graphique 1

Répartition des emplois par secteur en Ontario de 1931 à 1991

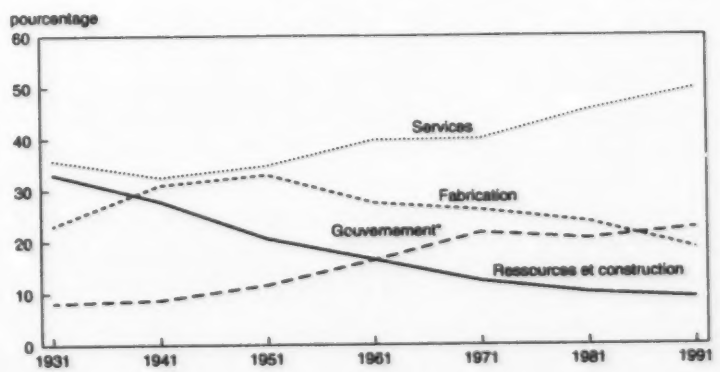

* Emplois dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'administration publique et de la défense à tous les paliers de gouvernement.
Source : Statistique Canada

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

Les récents résultats économiques de l'Ontario ont été inégaux. La productivité absolue, c'est-à-dire la production par habitant, est élevée en Ontario. La fin des années 1980 a été marquée par une rapide croissance économique. Toutefois, le taux de croissance de la productivité de l'Ontario et du Canada a été beaucoup plus faible que celui enregistré dans d'autres territoires industrialisés, en particulier dans le secteur manufacturier (voir le graphique 2). Cela traduit un fléchissement des investissements dans le matériel, les ressources humaines et la technologie.

Graphique 2

Tendances internationales sur le plan de la production horaire dans le secteur manufacturier de 1960 à 1990

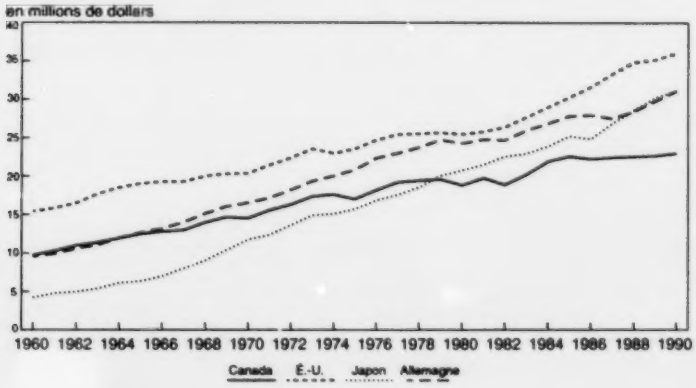

Sources : U.S. Department of Labour, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La récession des deux dernières années a exacerbé ces tendances et a fait ressortir l'aspect négatif de la restructuration, qui peut prendre la forme d'une diminution des activités ou de fermetures d'entreprises. La restructuration a toutefois un aspect positif en ce sens qu'elle peut provoquer la naissance ou le renouvellement d'autres entreprises qui tireront profit des nouveaux avantages concurrentiels. L'équilibre entre les aspects négatifs et positifs de la restructuration ne dépend pas seulement du climat macro-économique mais également de la capacité des gens, des organisations et des systèmes au sein de l'économie de prévoir le changement.

Ce n'est pas en versant des salaires peu élevés, en abusant de l'environnement, en offrant des niveaux de services peu élevés et en réduisant les impôts de façon irréaliste que l'Ontario pourra rebâtir une économie solide dans les années 1990. En tant qu'économie industrielle avancée, l'Ontario doit maintenir son niveau de vie en produisant des biens

et des services de grande qualité et à forte valeur ajoutée et non pas en perdant les gains importants qu'il a réalisés ni en réduisant sa qualité de vie. En Ontario et dans d'autres économies avancées, le système de services sociaux traduit le rôle important que joue la sécurité sociale dans la croissance soutenue de l'économie. Rendre notre société et notre économie équitables est un objectif fondamental, non seulement pour le principe lui-même, mais également pour que les Ontariens et Ontariennes puissent contribuer pleinement à l'économie.

Résultats économiques de l'Ontario de 1983 à 1991

Graphique 3

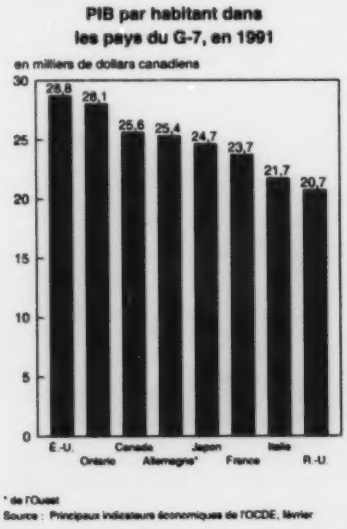

Graphique 4

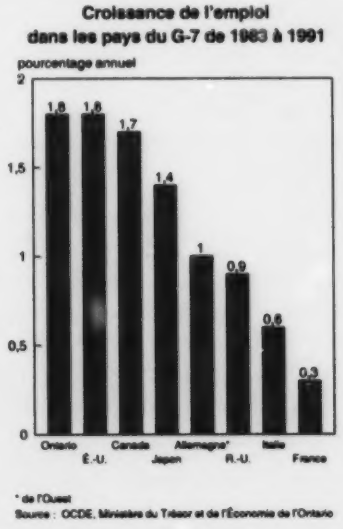

En 1991, le produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario par habitant se chiffrait à 28 100 $, soit l'un des plus élevés au monde.

Le PIB par habitant de l'Ontario est le plus élevé de toutes les provinces du Canada et des États américains, à l'exception de sept d'entre eux.

Au cours de la période de 1983 à 1991, la croissance réelle du PIB de l'Ontario s'est chiffrée en moyenne à 3,6 %, soit un taux supérieur à celui de tous les pays du Groupe des Sept (G-7), à l'exception du Japon.

Même avec le déclin qu'a connu le marché du travail en 1990 et 1991, le nombre d'emplois en Ontario s'est accru en moyenne de 1,8 % entre 1983 et 1991, soit à un rythme de croissance comparable à celui des pays du Groupe des Sept.

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

Les investissements, qui accroissent la capacité de production future de l'économie, sont essentiels si l'on veut accélérer la croissance de la productivité. Le gouvernement a un rôle précis et important à jouer en vue de favoriser les investissements dans l'avenir. La restructuration économique nécessite l'établissement de nouvelles priorités et de nouvelles méthodes d'élaboration des politiques gouvernementales.

Le budget de l'Ontario de 1992 traduit l'engagement pris par le gouvernement de faire preuve de leadership au moment où nous vivons une transition économique. Il doit assumer ce rôle avec l'appui du milieu des affaires, des travailleurs et des groupes communautaires. Les Conseils du premier ministre, la Commission de l'équité fiscale, le Comité consultatif des télécommunications, le Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre et les nombreuses consultations sur divers programmes et secteurs d'activité font partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques qui favorisent l'accroissement des initiatives novatrices et de la productivité. Le cadre stratégique décrit dans le présent document viendra soutenir la coordination des efforts déployés en ce sens.

On a discerné huit sphères qui ont une influence importante sur l'efficacité et la rentabilité des investissements des secteurs public et privé. Ces sphères sont les suivantes : les politiques macro-économiques et de réglementation, la structure des entreprises et les stratégies sectorielles, les politiques relatives au marché du travail, l'infrastructure sociale, l'infrastructure matérielle, la technologie, le système financier et l'environnement. Le gouvernement réoriente donc ses politiques en s'appuyant sur ce cadre stratégique afin de favoriser la croissance de la productivité et l'innovation.

Il fera, directement ou conjointement avec le milieu des affaires, le milieu syndical et les collectivités, les investissements nécessaires dans la formation, la technologie, l'infrastructure et les institutions. Les politiques annoncées dans le budget de 1992 rehausseront également l'efficience et la souplesse des services publics. Ces initiatives et d'autres mesures faciliteront une restructuration positive et l'édification d'une économie provinciale plus équitable et plus prospère.

Avantages de l'Ontario sur le plan des investissements

Les entreprises et les travailleurs de l'Ontario sont parmi les plus productifs au monde. Cette capacité de création de richesse constitue une assise solide pour assurer le développement économique de la province.

Les facteurs stratégiques

- Le Programme des Nations Unies pour le développement classe le Canada comme le pays qui offre la meilleure qualité de vie dans le monde, et ce, en fonction de critères comme l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le niveau de vie.
- L'emplacement géographique central de l'Ontario lui donne un accès avantageux aux marchés nord-américains. Le revenu total des ménages dans un rayon de 650 kilomètres de Toronto (soit un voyage d'une journée en camion) est plus élevé que celui de n'importe quelle grande ville nord-américaine.
- L'Ontario compte la plus grande concentration de sièges sociaux et de cadres qualifiés au Canada. Plus de la moitié des sociétés non financières les plus importantes au pays sont établies en Ontario. Toronto abrite le plus important marché des actions du Canada et est le centre des activités bancaires, de fiducie et d'assurance et des opérations de valeurs mobilières.

Une économie dynamique

- Les industries ontariennes sont compétitives sur le marché international. Les exportations représentent 30 % du PIB de la province, soit un pourcentage plus élevé que celui de tous les autres pays du G-7 à l'exception de l'Allemagne.
- La province a su établir des secteurs d'activité compétitifs sur le plan international, entre autres ceux de la fabrication, de l'automobile, des services financiers, de la foresterie et des métaux communs. Des sociétés internationales comme Northern Telecom, IBM Canada et la Compagnie générale électrique du Canada Ltée forment le pivot de la grappe industrielle de fabrication avancée dans la province. De plus, les entreprises ontariennes ont accès à des universités et à des réseaux de recherche de renommée mondiale.

Une main-d'oeuvre qualifiée

- La main-d'oeuvre est instruite : la moitié des travailleurs ont terminé au moins un an d'études universitaires ou collégiales, comparativement à 30 % en 1980.
- La proportion d'emplois par rapport au nombre d'habitants dans la province, qui se chiffre à 66 %, est la plus élevée parmi les pays industrialisés.
- La diversité culturelle de l'Ontario lui permet d'établir des relations financières et commerciales importantes partout dans le monde.

Un secteur primaire fort et une infrastructure solide

- Les principales ressources de la province sont les forêts, les minéraux, l'eau et les terres agricoles qui continueront à contribuer à son développement économique.
- L'Ontario jouit d'une infrastructure matérielle et de communications bien développée. Selon le rapport de 1991 sur la compétitivité à l'échelle mondiale, le Canada se classe au premier rang pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie, au deuxième rang sur le plan des routes et au troisième rang dans le domaine des télécommunications.

Les défis de l'Ontario

Au cours des années 1990 et par la suite, l'accroissement de la productivité dépendra de notre capacité de mettre au point des technologies avancées, ainsi que de la flexibilité et de l'efficacité avec lesquelles elles seront appliquées. Cela nécessitera des investissements considérables de la part des secteurs privé et public, le perfectionnement des travailleurs et des cadres et l'apport de changements fondamentaux dans l'organisation de la production.

Récession, reprise et restructuration

Après avoir connu la plus forte croissance parmi les pays du G-7 au cours de la période de 1983 à 1989, l'Ontario a sombré dans une brutale récession en 1990. La gravité de la récession que nous vivons à l'heure actuelle est due en partie à des facteurs de nature cyclique et structurelle.

- Depuis dix ans, l'économie ontarienne repose de plus en plus sur des industries sensibles aux hausses des taux d'intérêt, en particulier dans le domaine du montage d'automobiles. La hausse des taux d'intérêt réels à des niveaux presque records au Canada et aux États-Unis en 1990 a provoqué la chute brutale des ventes de véhicules automobiles et d'autres biens durables nord-américains.
- Près du tiers de la production d'automobiles de l'Ontario est destinée aux marchés étrangers et, de ce chiffre, environ 90 % est acheminée aux États-Unis. L'appréciation de 20 % du dollar canadien par rapport au

dollar américain au cours des cinq dernières années a donc eu des répercussions importantes sur le marché de l'emploi et sur la rentabilité des entreprises en Ontario.

- L'Accord de libre-échange a provoqué un bouleversement, en particulier dans le domaine de la fabrication, au moment où les investissements ont diminué et où l'économie connaissait un ralentissement généralisé.
- La taxe sur les produits et services (TPS) a fait chuter considérablement les dépenses de consommation.
- Les effets conjugués de l'appréciation du dollar canadien, de l'Accord de libre-échange et de la TPS ont rendu le magasinage outre-frontière encore plus attrayant pour les consommateurs ontariens, ce qui a durement touché le secteur de la vente au détail.

La récession qui a résulté de ces tendances et de ces politiques s'est conjuguée à une concurrence accrue sur le marché mondial et a accentué les pressions qui s'exerçaient sur les entreprises canadiennes pour fermer leurs portes ou procéder à une réorganisation, ce qui a entraîné une chute marquée des investissements.

Le ralentissement cyclique de l'économie a freiné le processus positif de restructuration en Ontario. Avec une importante capacité de production excédentaire et des bénéfices, en pourcentage du revenu provincial, à leur plus bas niveau depuis les années 1930, bon nombre d'entreprises ne sont ni encouragées à faire les investissements nécessaires à une restructuration positive, ni en mesure de le faire. Dans l'absence de tels investissements et de l'innovation technologique et organisationnelle qui s'y rattache, les entreprises ontariennes se retrouveront à la traîne de leurs concurrents internationaux. Dans le budget de l'Ontario de 1992, on reconnaît l'importance primordiale des bénéfices des entreprises en matière d'investissement, et des mesures fiscales particulières ont été prises afin d'encourager les entreprises à investir.

Les économistes s'entendent pour dire que l'Ontario connaîtra, au cours des trois prochaines années, un regain économique cyclique dû à la demande qui entraînera des taux de croissance aussi élevés que ceux des autres principaux pays industrialisés. Cela favorisera la reprise des activités sur les marchés et une amélioration sur le plan des bénéfices des entreprises. Ce redressement cyclique sera principalement soutenu par une demande accrue dans les industries traditionnellement fortes de l'Ontario (le secteur de l'automobile, celui du logement et certaines industries de ressources). Ces industries ne constitueront pas à elles seules les assises de la compétitivité de la province. La reprise et les nouvelles activités qu'elles susciteront permettront toutefois aux entreprises ontariennes de faire des investissements accrus dans les procédés et produits qui améliorent la productivité. Ces investissements sont indispensables pour stimuler la capacité de production de l'économie ontarienne au cours des années 1990,

et ce tant dans ses industries traditionnellement fortes que dans les nouveaux secteurs d'activité.

Perspectives macro-économiques

La reprise économique de l'Ontario cette année sera attribuable à un certain nombre de facteurs. La baisse des taux d'intérêt au cours de la dernière année, le cours moins élevé du dollar canadien et une croissance plus forte aux États-Unis devraient stimuler le secteur des exportations, les investissements dans le secteur du logement et les dépenses de consommation. Le PIB réel de l'Ontario devrait croître à un rythme de 1,4 % cette année et de 3,9 % en 1993. DRI-McGraw Hill, la plus importante agence privée de prévisions au monde, prévoit que l'Ontario connaîtra, au cours de 1993-1995, un taux de croissance réel supérieur à celui des sept pays les plus industrialisés (G-7).

Les entreprises, les syndicats et les gouvernements devront, pour tirer avantage des occasions que présentent la prochaine reprise économique, renforcer leur engagement à l'égard de l'innovation et du développement économique. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie rendra public sous peu un document portant sur la stratégie industrielle de l'Ontario. Ce document énoncera les facteurs fondamentaux sur lesquels repose la compétitivité de l'économie ontarienne et renfermera des suggestions sur les mesures conjointes que pourraient prendre le gouvernement et les entreprises. Le Conseil du premier ministre sur le renouveau économique, quant à lui, examine plus en profondeur le rôle que joue l'innovation dans l'économie provinciale.[5] Ces rapports porteront sur les institutions et les processus qui permettent aux entreprises, aux travailleurs, aux gouvernements et à d'autres groupes de travailler ensemble en vue de mettre au point les stratégies et de trouver les occasions qui donneront à l'Ontario un avantage concurrentiel au XXI^{e} siècle.

Innovation technologique et mondialisation du marché

L'évolution des nouvelles applications technologiques a d'importantes retombées sur l'économie mondiale et sur le rôle que joue l'Ontario dans cette dernière. Les innovations dans le domaine de la technologie de l'information (y compris la micro-électronique, les télécommunications et l'informatique), de la science des matériaux, de la biotechnologie et dans d'autres domaines ont permis de créer une vaste gamme de produits et de services. Grâce à l'informatisation et à d'autres technologies de

5 Rapports du Conseil du premier ministre sur le renouveau économique et du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, qui devraient être publiés bientôt.

l'information en particulier, on a pu modifier de façon radicale et améliorer la production des biens et des services dans les pays industriels avancés.

Le coût du traitement informatique des données a diminué à un rythme constant d'environ 25 % par année au cours des trente dernières années.[6] Cette évolution des coûts relatifs a eu des répercussions profondes, en atténuant les conséquences des chocs pétroliers dans les années 1970 par exemple.

Toutefois, les effets de la technologie de l'information ne se sont pas faits sentir dès le début, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, le traitement de l'information ne constituait qu'un facteur de production mineur dans la plupart des industries. Deuxièmement, il a fallu apporter des changements importants à l'organisation et à la gestion des entreprises et former les employés de façon à tirer avantage de cette innovation technologique. Depuis quelques années, la plus grande qualité de la technologie de l'information, conjuguée à l'effet cumulatif de la baisse du coût de cette dernière, a permis de mettre au point de nombreuses nouvelles applications pour les diverses fonctions de production et de livraison. Les anciennes technologies ne répondent donc plus aux besoins dans le contexte d'une concurrence grandissante et doivent par conséquent être remplacées. Au Canada et ailleurs, ce phénomène est attesté par la proportion très importante des investissements réels dans le matériel informatique par rapport aux autres formes de matériel et d'outillage au cours des dix dernières années (voir le graphique 5.)

6 K. Flam, *Targeting the Computer*, The Brookings Institute, Washington, 1987.

Graphique 5

Investissements réels dans des immobilisations données au Canada de 1981 à 1991

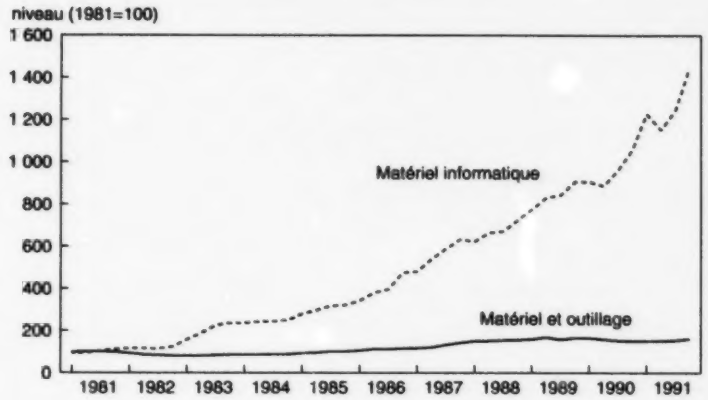

Dans les pays moins développés, une meilleure technologie dans le domaine des communications et l'automatisation des fonctions de réoutillage des chaînes de montage, auparavant exécutées par une main-d'oeuvre qualifiée qui était difficile à trouver, ont permis de produire des biens et des services uniformes et de grande qualité. De leur côté, les entreprises multinationales sont en mesure de réorienter leurs investissements à l'échelle mondiale, ce qui leur permet de tirer avantage des technologies et des structures avancées et d'emplacements où les frais d'exploitation sont moins élevés.

Les entreprises dans les pays avancés peuvent se servir de ces nouvelles technologies pour modifier leurs systèmes de conception et leurs modes de production, et ce dans un laps de temps très court. Ces nouvelles technologies contribuent également à des percées importantes dans d'autres domaines, comme la technologie des matériaux et la biotechnologie, ce qui permet d'améliorer considérablement les produits et les procédés. Le perfectionnement des méthodes de production et de livraison peut constituer un avantage concurrentiel important pour les entreprises oeuvrant dans des pays technologiquement avancés, un avantage dont tous les secteurs de l'économie peuvent bénéficier. Selon Lester Thurow, doyen de la Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology, il est important pour toutes les industries, quel que soit leur secteur d'activité, de posséder un avantage en matière de procédés technologiques de pointe, car la maîtrise de ces procédés deviendra un élément essentiel à leur succès. Les nouvelles technologies de l'information

et des télécommunications qui seront bientôt mises au point transformeront la plupart des industries de services en industries de haute technologie.[7]

Les innovations technologiques rehaussent la qualité et le rendement des facteurs de production, soit le capital, la main-d'oeuvre, l'énergie et les matériaux. Cela entraîne une demande plus grande d'investissement dans la recherche-développement. Il est donc indispensable de disposer de compétences techniques avancées si nous voulons créer une économie qui sera caractérisée par l'innovation et le perfectionnement continus. L'interaction entre les connaissances techniques et d'autres facteurs peuvent accroître les rendements d'échelle et faire en sorte que l'innovation augmente non seulement la production mais également son taux de croissance, ce qui permet de rehausser notre niveau de vie.[8]

La technologie peut réduire la pollution et augmenter la productivité

- Dans le cadre du programme «Les pluies acides - un compte à rebours», la société Inco s'est engagée à investir 600 millions de dollars pour réduire ses émissions d'anhydride sulfureux.
  - Les nouvelles technologies de fusion et d'affinage permettront de réduire les émissions de 60 % entre 1990 et 1994.
  - Ce projet permettra d'augmenter le taux de récupération du métal, de réduire considérablement la consommation d'énergie et d'obtenir de nouveaux et précieux sous-produits.
- La société Union Carbide du Canada Ltée a investi 5,3 millions de dollars pour mettre au point un nouveau procédé d'épuration des cheminées d'usines qui devrait réduire les émissions sulfureuses de 98 %.
  - Ce procédé accroîtra le rendement de la combustion du charbon et prendra 80 % moins d'espace que les épurateurs classiques.
  - Cette nouvelle technologie devrait réduire d'au moins 20 % le coût d'un système d'épuration.

Les règles du commerce international ont également changé, exposant les entreprises ontariennes à une compétition plus serrée. L'Accord de libre-échange, en particulier, a suscité une grande inquiétude. Depuis son entrée en vigueur, les entreprises ontariennes doivent faire face à une concurrence accrue et les filiales ontariennes des multinationales étrangères sont devenues plus vulnérables, ce qui a entraîné une dépendance encore plus grande des marchés américains.

---

7 Lester C. Thurow, *Head-to-Head: Coming Economic Battles Among Japan, Europe and America*, 1992.

8 Paul Romer, «Increasing Returns and Long-Run Growth», *Journal of Political Economy*, octobre 1986, p. 1003.

Devant de telles pressions, les entreprises ontariennes doivent procéder à une restructuration. Cette exigence ne s'applique pas qu'au secteur de l'exportation. Tous les aspects de l'activité économique ontarienne sont touchés par les biens et services d'autres pays, car les industries qui oeuvrent dans le commerce international s'approvisionnent auprès d'autres entreprises ontariennes. L'efficacité avec laquelle nous fournissons tous les produits et services, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, a également des effets sur la capacité des entreprises canadiennes de faire face à la compétition sur les marchés intérieurs et étrangers.

Possibilités qu'offre une économie mondiale

Pour accroître la productivité, il faut élargir les initiatives innovatrices dans tous les secteurs de l'économie. Les changements apportés à la division internationale du travail dans le cadre de la nouvelle économie mondiale offrent à l'Ontario l'occasion de réorienter ses activités de production vers des activités qui reposent sur l'innovation continue. Cette réorientation est même souvent nécessaire. Dans le passé, l'avantage concurrentiel d'un pays reposait souvent sur ses ressources naturelles. Dans les industries axées sur la technologie, cet avantage peut être créé par les entreprises et les gouvernements. Le gouvernement de l'Ontario s'engage à soutenir la création d'avantages concurrentiels pour les entreprises ontariennes dans de nouveaux secteurs axés sur la technologie. Il veut également favoriser l'application des nouvelles technologies aux produits et procédés existants.

L'établissement d'un cadre institutionnel qui favorisera la création d'avantages concurrentiels est très important.[9] Partout dans le monde, on reconnaît que le rôle du gouvernement dans l'éducation, la formation professionnelle, l'infrastructure et le soutien de la recherche-développement est légitime et essentiel à la réalisation du renouveau économique.

Pour tirer parti des nouvelles technologies, il faudra que de nouvelles formes de coopération s'établissent entre les cadres et les travailleurs et entre les entreprises pour créer de nouvelles façons de faire, de nouveaux services et de nouveaux marchés. Au cours des dernières années, de nombreuses entreprises ont formé des liens stratégiques avec leurs principaux fournisseurs, clients et concurrents de façon à partager les ressources et techniques et se donner de nouvelles forces.

---

9 Selon un récent rapport publié par l'OCDE, la compétitivité d'une entreprise dépend non seulement de sa force sur le plan de la concurrence, mais également de l'interaction entre ses propres capacités et les capacités de l'environnement externe dans lequel elle évolue. Une entreprise peut être en mesure de fabriquer des produits de qualité supérieure, mais pas nécessairement d'influencer les politiques et les facteurs institutionnels clés de son environnement externe. OCDE, *Nouvelles technologies. Une stratégie socio-économique pour les années 90*, Paris, 1991.

Les relations entre les entreprises et les syndicats doivent être caractérisées par la coopération plutôt que par l'hostilité. Cela a d'ailleurs déjà commencé. Dans l'industrie canadienne de l'acier par exemple, ce genre de coopération est de plus en plus fréquente. La volonté de collaboration manifestée récemment par la Steel Company of Canada (Stelco) et le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique en vue d'améliorer les systèmes de production et la mise en marché des produits illustre les retombées positives éventuelles que peut avoir une collaboration entre dirigeants et syndicats.

Changement structurel en Ontario

À l'instar des entreprises dans tous les pays industrialisés du monde, les entreprises ontariennes sont en train d'axer leurs activités vers la production de biens, de services et de procédés à plus grande valeur ajoutée. La valeur ajoutée à un produit ou un service peut être sa conception supérieure, sa plus grande qualité ou ses caractéristiques spécialisées. Pendant les années 1980, les entreprises de services commerciaux, les fabricants dans des domaines à forte concentration de recherche-développement et d'autres industries basées sur la connaissance ont connu une progression très supérieure à d'autres secteurs sur le plan de la production et du nombre d'emplois créés (voir le graphique 6).

Graphique 6

Expéditions dans le domaine de la fabrication à forte concentration de R-D par rapport à la fabrication totale de 1981 à 1991

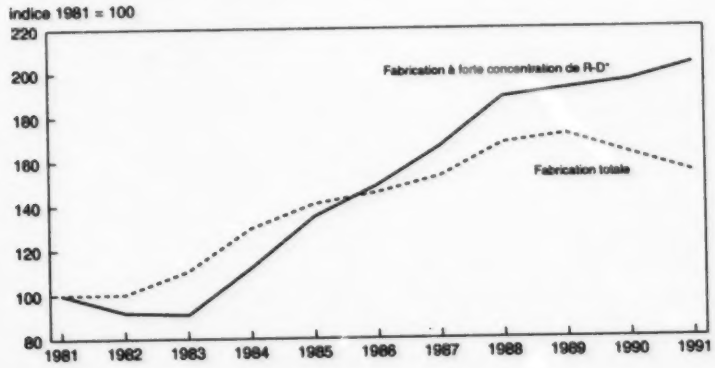

* Matériel dans le domaine des communications, de la science, de l'aérospatiale, de l'informatique et de la pharmacologie

Source : Statistique Canada

Bien que l'Ontario ait fait des progrès considérables dans ce domaine, les entreprises dans d'autres pays avancés s'y sont pris plus rapidement pour mettre en place les nouvelles technologies de pointe. Une enquête effectuée pour le compte du Conseil économique du Canada en 1988 et 1989 indique que, dans plusieurs secteurs industriels importants, les entreprises canadiennes utilisent des technologies de fabrication avancées dans une plus faible proportion que leurs homologues américains (voir le tableau 1). Les entreprises américaines, par contre, sont à la traîne des entreprises japonaises et de plusieurs pays européens pour ce qui est du développement et de l'application des technologies avancées. Le manque d'innovation se traduit en Ontario par le faible accroissement de la productivité que le secteur manufacturier a connu au cours des dernières années. La faible activité de recherche-développement dans le secteur privé est en partie attribuable au fait que la province compte un nombre élevé de sociétés appartenant à des intérêts étrangers; en effet, les sociétés multinationales ont tendance à concentrer leurs activités innovatrices près de leur siège social.[10]

10 Conseil du premier ministre, *Concurrencer dans la nouvelle économie globale*, 1988.

Proportion des établissements utilisant des technologies avancées — **Tableau 1**

Domaine industriel	Canada (1989)	États-Unis (1988)
Matériel de transport	12,0	19,4
Matériel électrique et électronique	15,2	21,5
Instruments et produits connexes	13,1	18,7
Outillage	14,0	18,3
Produits métalliques	9,1	13,2

D.G. McFetridge, *Analysis of Recent Evidence on the Use of Advanced Technologies in Canada*, Conseil économique du Canada, à paraître sous peu.

En raison de la lenteur relative dont ont fait preuve les entreprises ontariennes pour développer et adopter de nouvelles technologies, la coopération devient encore plus nécessaire si l'on veut accélérer ce processus. Le gouvernement annonce dans le budget de 1992 un certain nombre d'initiatives à cet égard qui sont décrites ci-après.

Importance des investissements privés dans les immobilisations

Les investissements dans le matériel et l'outillage représentent le principal moyen d'intégrer les innovations technologiques dans les processus de production et de distribution des biens et des services. Dans le passé, les économistes croyaient que les dépenses en immobilisations contribuaient à la croissance économique dans une proportion égale au pourcentage du PIB qu'elles représentaient. Toutefois, les nouvelles données dans ce domaine semblent indiquer que cette analyse a considérablement sous-estimé le rôle que joue l'accumulation du capital dans la croissance économique, car elle ne tient pas compte des avantages qu'offrent les nouvelles technologies qui découlent des dépenses en immobilisations. Selon une étude effectuée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et portant sur l'accroissement de la productivité dans plusieurs secteurs, la réduction des dépenses en immobilisations peut être synonyme d'une diffusion moins rapide des nouvelles technologies.[11]

11 A. Stephen Englander et Axel Mittelstadt, «Total Factor Productivity: Macroeconomic and Structural Aspects of the Slowdown», *OECD Economic Studies*, printemps 1988, p. 28-29.

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

Les investissements dans le matériel et l'outillage en Ontario ont été inférieurs à ceux dans tous les pays du Groupe des Sept, à l'exception du Canada dans son ensemble, au cours de la période de 1974 à 1989 (voir le graphique 7).

Graphique 7

Investissements dans le matériel et l'outillage de 1974 à 1989

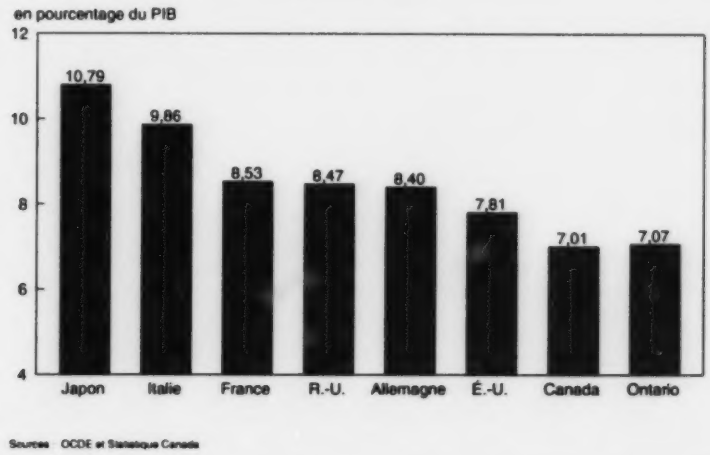

Sources : OCDE et Statistique Canada

Les personnes qui occupent des emplois bien rémunérés et axés sur les connaissances doivent en général être munies de matériel et d'outillage perfectionné. La croissance relativement lente du montant de capital investi par travailleur a été un facteur déterminant dans le ralentissement de la croissance de la productivité en Amérique du Nord comparativement aux autres pays du Groupe des Sept (voir le graphique 8).

Graphique 8

Croissance du PIB par travailleur par rapport à la croissance du capital par travailleur de 1974 à 1989

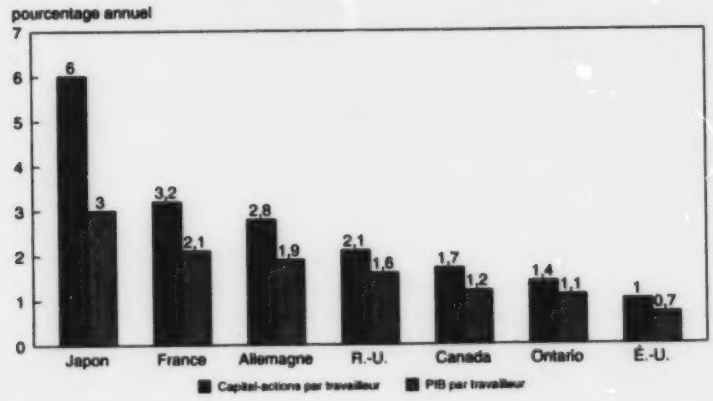

Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario

Les dépenses en immobilisations constituent un élément nécessaire à l'accroissement de la productivité, mais ne suffisent pas en elles-mêmes. On a constaté que des investissements importants effectués dans des endroits où la main-d'oeuvre n'était pas adéquatement formée, ou dans des endroits où le cadre institutionnel entravait la croissance, rapportaient un rendement anormalement bas. En pareil cas, il n'est pas possible de soutenir la croissance qui découle des dépenses en immobilisations.[12] Les investissements faits par le secteur privé ne peuvent être soutenus que s'ils sont fructueux. Il faut donc qu'un cadre économique et social favorisant la croissance de la productivité soit en place. C'est la raison pour laquelle le gouvernement réoriente ses politiques et réaffecte ses dépenses à des activités qui augmenteront la compétitivité de l'Ontario au sein de la nouvelle économie mondiale.

12 Paul Romer, «Capital, Labour, and Productivity», *Brookings Papers on Economic Activity*, 1990, numéro spécial, p. 339.

Cadre favorable aux investissements

Les gouvernements dans les pays avancés ont un rôle nécessaire et légitime à jouer dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises qui y sont établies. Il faut investir dans les usines, la technologie, la formation, l'infrastructure et l'instauration de structures plus souples pour que l'Ontario connaisse un regain de croissance de sa productivité. Pour ce faire, il faut que les entreprises, les travailleurs et le gouvernement y mettent du leur. On doit réorienter les programmes gouvernementaux et les activités du secteur privé dans le but de favoriser les changements qui engendreront une nouvelle réalité économique plus souple et centrée sur la connaissance.

Les gouvernements des pays industriels avancés reconnaissent qu'il est important de favoriser les investissements. L'élaboration d'une politique gouvernementale visant à encourager les investissements sur le plan social et économique revêt une importance particulière dans le cadre d'une économie relativement petite et ouverte comme celle de l'Ontario.

Les initiatives énoncées dans le budget de 1992 traduisent l'engagement du gouvernement d'encourager l'innovation et les investissements en Ontario. Cet engagement va dans le même sens qu'une récente étude de l'OCDE selon laquelle le principal critère dans la sélection d'une politique est son effet sur le processus d'innovation car, dans les pays avancés, l'innovation constitue le facteur le plus déterminant de la compétitivité d'une entreprise et de l'accroissement de la productivité à l'échelle nationale.[13]

Cela ne veut pas dire que les gouvernements doivent négliger pour autant les questions sociales. Pour qu'une économie moderne puisse adopter une structure plus souple, les travailleurs et les travailleuses doivent bénéficier d'une certaine sécurité; ils doivent pouvoir faire des choix en cas de déplacement et avoir voix au chapitre pour ce qui est du fonctionnement au sein de leur lieu de travail. Le programme social du gouvernement appuie le renouveau économique.

Le gouvernement de l'Ontario a élaboré un cadre stratégique visant à faire en sorte que les politiques adoptées favorisent les investissements tant du secteur public que du secteur privé. Cela signifie que l'on devra apporter des changements aux politiques et aux programmes du gouvernement, au mode de prestation des services et aux relations entre le gouvernement et les autres agents économiques. Dans certains cas, il pourra déléguer la responsabilité de l'élaboration, de l'orientation et de la prestation de certains services à d'autres organismes. Par exemple, les programmes de formation offerts par le Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre seront administrés de façon conjointe par les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires.

---

13 OCDE, *Nouvelles technologies. Une stratégie socio-économique pour les années 90*, Paris, 1991.

Le graphique 9 indique les huit principales sphères qui ont une incidence sur la rentabilité des investissements. Les activités gouvernementales dans chacune de ces sphères font actuellement l'objet d'un examen. Il est important, lorsque vient le temps d'élaborer les politiques gouvernementales, de prendre en considération les répercussions éventuelles de ces dernières sur les investissements. Le gouvernement continuera à travailler au sein même de la fonction publique et en collaboration avec les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires pour bâtir le cadre proposé grâce à une série de politiques cohérentes qui favorisent les investissements des secteurs public et privé, la croissance de la productivité de l'économie provinciale ainsi que la création d'emplois et de richesse.

Graphique 9

Cadre du renouveau économique

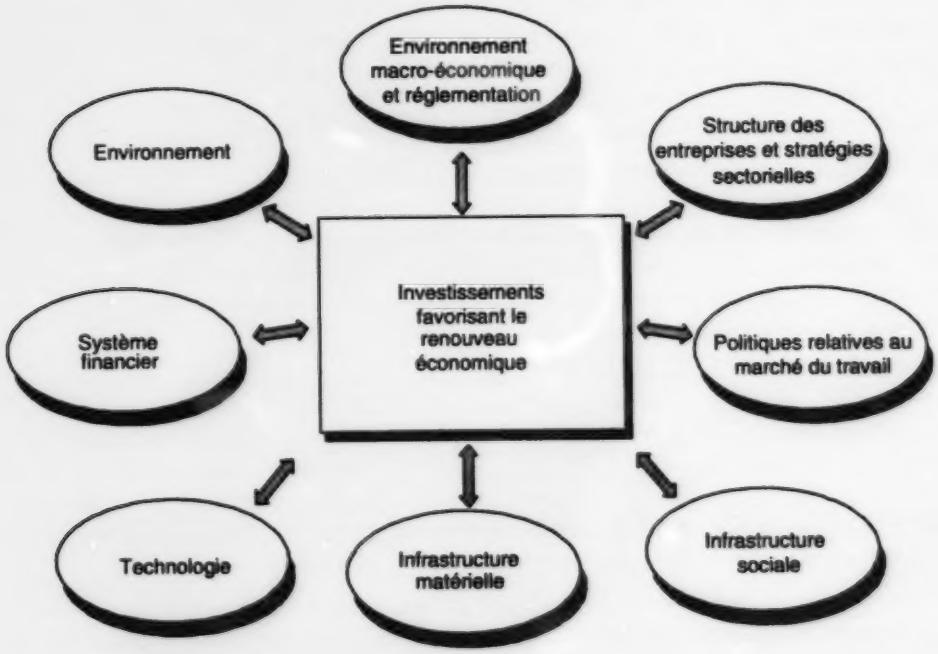

A. Politiques macro-économiques et de réglementation

Bon nombre de politiques provinciales, concernant entre autres les dépenses, la fiscalité, les normes et la réglementation, ont des répercussions importantes sur les investissements. Par contre, la plupart des principaux facteurs macro-économiques qui touchent la demande globale, comme les taux d'intérêt, le taux de change et les politiques de commerce extérieur, peuvent être influencés mais non contrôlés par le gouvernement provincial.[14] Le gouvernement souhaite maintenir le fardeau fiscal à un niveau raisonnable, mieux contrôler ses dépenses et simplifier le système de réglementation.

La prestation efficiente des programmes et une solide croissance économique sont les facteurs clés qui lui permettront de mieux gérer le fardeau fiscal et le niveau de ses dépenses.

Un secteur public efficace

Les dépenses totales du gouvernement de l'Ontario, qui comprennent les paiements de transfert, correspondent à environ 19 % du PIB de la province, d'après les comptes publics. Il nous faut gérer judicieusement les ressources financières et humaines dont nous disposons et établir des stratégies précises pour que la province puisse avoir une marge de manoeuvre, sur le plan financier et sur le plan des programmes, afin d'atteindre les objectifs prioritaires en matière de renouveau économique et de progrès social.

Le gouvernement, tout comme les autres institutions de notre société, doit évoluer pour relever les défis des années 1990. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement de l'Ontario a entrepris une série d'examens de ses programmes pour déterminer comment il peut réduire les coûts et améliorer les services publics.

Plutôt que de sabrer dans les budgets des programmes sans égard aux répercussions que cela pourrait avoir sur la population de l'Ontario, le gouvernement a établi un processus d'examen de ses programmes et de ses politiques. Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, nous avons examiné un certain nombre de programmes dans des secteurs clés dont les coûts ont considérablement augmenté, notamment ceux des soins de santé, de l'aide sociale et des dépenses internes du gouvernement.

Les résultats sont imposants. Les ministères ont soumis un éventail d'options en vue d'améliorer l'efficience des programmes et la prestation des services ainsi que de réduire les dépenses de fonctionnement. Les

---

14 L'augmentation des dépenses du gouvernement provincial a une incidence limitée sur la production et le marché du travail. Il faudrait que les dépenses augmentent de 6 milliards de dollars pour que le taux de chômage diminue de un point de pourcentage.

économies réalisées en 1992-1993 qui découlent de ces examens devraient se chiffrer à plus de 700 millions de dollars et s'accroître considérablement au cours des prochaines années.

Le secteur parapublic, soit les hôpitaux, les écoles, les municipalités et les organismes de services sociaux, offrent des services qui contribuent de façon importante à la grande qualité de vie dont jouit la population ontarienne. Il constitue également le milieu de travail de bon nombre d'hommes et de femmes parmi les plus qualifiés de la province et une source importante de progrès scientifiques et d'innovations qui ont été reconnus dans le monde entier.

Réorganiser le gouvernement : le projet ESPRIT

Le ministère du Revenu de l'Ontario est devenu un chef de file dans le domaine de la réorganisation grâce à son projet ESPRIT, qui fait appel à la technologie pour changer les procédés et réaliser ainsi des gains de productivité.

Ce projet a vu le jour en 1988 alors qu'il devenait impérieux de trouver de nouveaux moyens d'offrir les services du ministère aux contribuables de la province. Le ministère avait déployé beaucoup d'efforts pendant plusieurs années pour perfectionner son personnel, mieux utiliser la technologie de l'information et améliorer son service à la clientèle. Toutefois, devant l'écart grandissant entre la charge de travail et la complexité des tâches d'une part et les ressources disponibles d'autre part, le ministère a dû s'engager dans un processus de restructuration considérable. La seule autre option aurait été pour le gouvernement d'injecter des sommes d'argent importantes dans le ministère. Après avoir étudié la question de façon exhaustive, le ministère a décidé qu'il devait accroître de 80 % sa productivité. Pour ce faire, il lui fallait restructurer complètement la méthode de travail tout en améliorant son service à la clientèle et en présentant à ses employés des défis intéressants.

L'établissement de ces objectifs a coïncidé avec l'avènement d'un nouveau phénomène que l'on a baptisé la réorganisation des entreprises. Par ce concours de circonstances, le ministère est devenu un pionnier dans ce domaine. Dès 1990, il amorçait son projet, échelonné sur cinq ans, visant à réaliser cette restructuration.

On peut déjà constater la mise en oeuvre d'un volet de ce projet. Il s'agit de l'élimination des visites des évaluateurs fonciers dans chaque maison de la province aux fins de l'établissement de l'impôt foncier. Le ministère a examiné cette façon de procéder et l'a modifiée. En se servant de nouvelles technologies, il envoie maintenant une fiche à tous les propriétaires fonciers, leur indiquant les renseignements dont le gouvernement dispose sur leur propriété; il leur demande de vérifier l'information qui y figure et de la mettre à jour s'il y a lieu. Les propriétaires n'ont plus à être dérangés par la visite des évaluateurs et le ministère peut garder ses dossiers à jour à un coût très modeste.

Le projet ESPRIT illustre bien comment on peut combiner la technologie avec une nouvelle structure et en retirer des gains importants sur le plan de l'efficience et de la productivité.

Le succès remporté par le projet du ministère du Revenu a fait l'objet d'une étude de cas et a suscité l'intérêt des gouvernements britannique, hollandais, américain et canadien, pour n'en nommer que quelques-uns, et de nombreuses entreprises, grandes et petites, du continent nord-américain.

Grâce au projet ESPRIT, le ministère se retrouve finaliste pour les Computerworld Smithsonian Awards de 1992, l'un des programmes de prix les plus prestigieux décernés dans le monde pour récompenser l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information. Ce prix a vu le jour en 1989 et vise à reconnaître les retombées positives de la technologie de l'information non seulement dans le monde des affaires mais également dans toutes les entreprises humaines.

La réforme du secteur parapublic ne répond pas seulement à la nécessité de comprimer les dépenses mais aussi à celle de contrôler les coûts tout en maintenant des services de grande qualité. Dans le cadre de cette réforme, on doit également faire en sorte de préserver les emplois, d'améliorer les conditions de travail et de transformer en profondeur les relations de travail.

Des fonds de 160 millions de dollars sont mis à la disposition des écoles, collèges, universités et hôpitaux pour leur permettre d'amorcer la réforme et la restructuration de leurs activités. Pour avoir droit à ces fonds, les établissements doivent faire participer leurs employés et les utilisateurs de leurs services au processus de réforme en cherchant de nouvelles façons de partager les responsabilités et de rendre des comptes et d'assurer que tous fassent leur part de sacrifices dans le contexte des contraintes financières.

Par l'entremise du nouveau Secrétariat des relations de travail dans le secteur parapublic, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les syndicats et les cadres afin de faciliter le changement et de bâtir un secteur public plus efficace.

Améliorer le processus de réglementation

Le système de réglementation que s'est donné l'Ontario, et qui comporte des normes très élevées, joue un rôle important, à savoir de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité des collectivités et d'offrir certaines garanties aux consommateurs et aux investisseurs. Dans l'absence de règlements environnementaux par exemple, on accroît le risque d'avoir à payer d'importants coûts de réhabilitation dans l'avenir. Nous devons toutefois améliorer la qualité et la rapidité de notre système de réglementation. Les retards et l'incertitude nuisent à la protection de l'environnement et à d'autres formes de réglementation et coûtent cher à tous les participants au système de réglementation. Le rythme très rapide auquel l'économie évolue et la concurrence accrue sur le plan international accentuent le besoin de minimiser les risques et l'incertitude.

En rendant le processus de réglementation plus rapide, sûr et efficace, les entreprises ont un coût moindre à payer pour exercer leurs activités et on est plus en mesure de conserver les emplois en Ontario.

On a récemment nommé un facilitateur provincial dont le mandat est de déterminer quels sont les projets de construction qui devraient être mis en chantier sans délai. Le facilitateur aidera à éviter les retards indus causés par de nombreux règlements provinciaux et municipaux et accélérera le processus d'approbation des projets qui ne posent pas un danger pour l'environnement.

Dans le cadre de l'initiative Plein cap sur le succès des entreprises, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie coordonnera et simplifiera les processus de réglementation et de délivrance de permis

auxquels les entreprises doivent se soumettre avant de pouvoir exercer leurs activités. Cela facilitera la collaboration entre le gouvernement et les entreprises.

Au moment où l'on étudie la réforme de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les évaluations environnementales*, les ministres responsables de leur application sont en train d'y apporter des modifications pour les rendre plus simples.

Le ministre des Affaires municipales réduira la période d'attente pour une audience devant la Commission des affaires municipales. Actuellement d'entre 15 et 18 mois, cette période passera à entre 6 et 9 mois. Le ministre rendra publiques des directives visant à simplifier le processus de révision des plans officiels en accordant un délai de 90 jours pendant lequel on pourra présenter des observations et prendre une décision. Il déléguera aux municipalités compétentes un plus grand pouvoir d'approbation. On adoptera donc une approche centralisée à l'égard du système d'aménagement du territoire et des équipes régionales seront formées au sein des organismes provinciaux pour faciliter la prestation des services et la prise de décisions.

La ministre de l'Environnement tient à améliorer le processus d'évaluation environnementale en fournissant, par exemple, des directives claires sur les exigences du processus pour certains types d'initiatives précises à tous les participants. Grâce aux améliorations qui seront apportées sur le plan administratif, on pourra accélérer l'examen gouvernemental normalement effectué, simplifier les pratiques et les procédures et éviter le double emploi avec d'autres mesures législatives, entre autres avec la *Loi sur l'aménagement du territoire*. La Commission des évaluations environnementales a également mis en oeuvre des initiatives pour assurer l'efficacité et l'efficience du processus d'audience. Cela comprend entre autres la formation, un accès accru aux conseils juridiques et l'accélération des audiences.

La fiscalité

Des études indiquent que le fardeau fiscal total des entreprises ontariennes, qui comprend l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le capital, l'impôt foncier et les charges sociales, est comparable à celui d'autres compétences territoriales.[15]

On a démontré en particulier que les charges sociales, lorsqu'elles sont calculées en pourcentage de la masse salariale annuelle brute, sont moins

15 Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, *Corporate Tax Comparisons: A Case Study Approach*, Toronto, 1991. Étant donné que le genre et le niveau des impôts appliqués varient selon les compétences, le fardeau fiscal dans une compétence donnée variera selon les secteurs et le niveau de rentabilité.

élevées en Ontario que dans des compétences concurrentes. Lorsque l'on inclut dans cette comparaison les soins de santé payés par les employeurs, on constate que l'Ontario offre un avantage considérable. Par exemple, les fabricants américains paient en moyenne environ 4 200 $ CAN par employé pour l'assurance-santé tandis que les fabricants ontariens ne paient environ que 650 $ CAN. Cet avantage est en partie attribuable à l'excellent système de soins de santé de l'Ontario qui est financé à même les deniers publics.

Les mesures d'encouragement fiscal accordées aux entreprises dans le budget de 1992, lorsqu'elles sont combinées aux mesures fédérales, rehaussent considérablement la compétitivité des entreprises de fabrication et de transformation ontariennes sur le plan fiscal.

Dans le budget de 1992, on prend des mesures concrètes pour encourager les investissements dans le matériel, l'outillage et la recherche-développement (R-D).

- La réduction du taux ontarien d'imposition des sociétés, qui passera de 14,5 % à 13,5 % pour les entreprises de fabrication et de transformation, les entreprises minières et forestières, les exploitations agricoles et les industries de la pêche, favorisera la reprise des investissements dans les importants secteurs primaire et secondaire de l'Ontario.
- Le taux de déduction pour amortissement sera augmenté et passera de 25 % à 30 % pour les nouveaux investissements dans le matériel et l'outillage de fabrication et de transformation acquis après le 25 février 1992. Cette mesure permettra de déduire plus rapidement le coût des immobilisations du revenu imposable.
- La réduction du taux d'imposition des petites entreprises, qui passera de 10 % à 9,5 %, encouragera l'entrepreneuriat et la création d'emplois.
- Les taux de déduction pour amortissement seront augmentés pour certains investissement dans les tracteurs et camions gros porteurs de fret et le matériel ferroviaire pour aider les entreprises ferroviaires et de camionnage à se moderniser.
- L'Ontario prendra des mesures parallèles à celles annoncées dans le budget fédéral en vue d'élargir le genre de dépenses en R-D admissibles dans le cadre des mesures d'encouragement fiscal. La superdéduction pour la recherche-développement pourra donc s'appliquer à un plus grand nombre d'entreprises.

B. Structure des entreprises et stratégies sectorielles

L'économie est constituée de nombreux secteurs qui ont chacun leurs besoins particuliers et qui offrent des possibilités différentes. Grâce à la coopération, des entreprises dans un secteur peuvent entreprendre des projets qui auraient été trop imposants pour une seule entreprise ou qui peuvent créer des avantages qui bénéficieront à l'ensemble du secteur.

Une telle association sectorielle peut permettre la recherche concertée de solutions à des problèmes communs. La collaboration entre les entreprises, les syndicats et d'autres institutions peut faire jaillir de nouvelles idées et rendre de nouveaux liens possibles.

Le partenariat sectoriel accroît les possibilités d'investissement pour les entreprises, les institutions du secteur et le gouvernement. Cela contribue au développement du secteur et augmente le rendement des investissements existants et éventuels.

Le gouvernement a déjà entrepris d'importantes initiatives avec certains secteurs, notamment ceux des télécommunications, des pièces d'automobile, de la construction, de l'aérospatiale, du conditionnement des aliments, de l'industrie des plastiques et du tourisme, pour élaborer des stratégies qui leur permettront de relever les défis et de tirer avantage des possibilités qui s'offrent à eux. D'autres secteurs pourront avoir recours à des forums consultatifs pour déterminer les entreprises conjointes qui sont susceptibles de renforcer les secteurs en question.

Fonds de partenariat sectoriel

Le Fonds sera doté d'un budget de 150 millions de dollars échelonné sur trois ans. Il permettra de fournir une aide aux projets coopératifs approuvés au sein d'un secteur qui aboutiront à la production de biens et de services à plus grande valeur ajoutée. Ces projets seront le fruit de consultations entre le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et des représentants d'entreprises, de travailleurs et d'autres parties clés d'un secteur donné. Le Fonds soutiendra des projets dans cinq domaines.

Mise en valeur de la capacité technologique sectorielle

La coopération pour diffuser la technologie de pointe et les projets de recherche conjointe sont de bons mécanismes pour soutenir les activités de recherche-développement effectuées par l'entreprise même. Le Fonds pourrait accorder une aide dans le cadre de travaux de recherche effectués avant la mise en marché, d'initiatives de diffusion des techniques les plus appropriées ou d'élaboration de normes relatives aux produits, aux procédures d'essai et aux nouvelles technologies dans l'ensemble du secteur.

Promotion et mise en marché à l'échelle du secteur

On pourrait encourager les activités de promotion et de mise en marché entreprises à l'échelle du secteur ou d'une grappe industrielle, comme les missions commerciales et d'investissements dans certains pays étrangers, la formation des cadres pour les aider à discerner les possibilités commerciales sur le plan international ainsi que les activités de promotion entreprises par le secteur pour sensibiliser la clientèle. Les industries du design industriel, des produits et services environnementaux et de la technologie de l'information pourraient bénéficier d'une telle promotion.

Partage des connaissances

La création de liens et de réseaux facilite l'échange de l'information au sein de l'industrie. Le Fonds pourrait offrir un soutien à des initiatives telles que les expositions commerciales de fabricants, les congrès, les missions techniques et la publication d'ouvrages qui permettent de diffuser l'information sur la technologie, la concurrence, les tendances et les préoccupations de l'industrie, les règlements et les normes.

Création d'une infrastructure spécialisée

Les investissements dans l'infrastructure effectués en vue de répondre à des besoins spéciaux d'un secteur donné peuvent accroître de façon considérable la productivité et la compétitivité des entreprises qui font ces investissements. Les réseaux informatisés de fournisseurs, les installations aux fins de la formation et les comités mixtes patronaux-syndicaux de planification stratégique sont des exemples d'infrastructure spécialisée et particulière à un secteur.

Programmes d'amélioration précis

Dans certains secteurs, le Fonds pourrait soutenir un groupe d'entreprises qui effectue des investissements importants en vue d'augmenter leurs capacités et de pouvoir profiter des possibilités d'un marché de produits et services à grande valeur ajoutée. Le soutien ne serait accordé que sur l'approbation de l'ensemble du secteur par le biais de mécanismes de consultation appropriés.

C. Politiques relatives au marché du travail

L'un des gestes les plus importants que peut faire l'Ontario est d'investir dans sa main-d'oeuvre de façon à la rendre plus souple, plus compétente et à lui donner confiance. La récente décision de Ford du Canada, par exemple, d'effectuer d'importants nouveaux investissements en Ontario est attribuable en grande partie à la grande compétence de la main-d'oeuvre ontarienne.

L'arrivée de nouvelles technologies, de nouvelles formes d'organisation du travail et d'autres changements structurels exige que les travailleurs et les dirigeants d'entreprises soient de plus en plus instruits et qualifiés et fassent preuve d'une plus grande souplesse et d'un esprit de collaboration. L'un des facteurs clés de la réussite dans la nouvelle économie mondiale est la capacité d'innover; il est donc essentiel d'acquérir continuellement de nouvelles aptitudes et de s'en servir de plusieurs façons au sein du milieu de travail.

La formation des travailleurs et des cadres devrait représenter un investissement stratégique à des fins multiples, soit : améliorer la gestion des entreprises, répondre aux besoins actuels et éventuels en matière de formation, doter les cadres et les travailleurs des attitudes et des compétences nécessaires dans une économie axée sur la connaissance et offrant des salaires élevés, accroître la capacité d'adapter et la productivité de la main-d'oeuvre et mettre en valeur le potentiel des personnes traditionnellement sous-représentées sur le marché du travail.

Cet investissement sera plus fructueux s'il est fait dans un cadre favorisant la formation de la main-d'oeuvre où :

- les programmes de formation et d'adaptation répondront aux besoins des employeurs et des travailleurs actuels et éventuels;
- les programmes de formation et d'adaptation seront coordonnés et où les partenaires du marché du travail détiendront des intérêts plus importants et s'engageront davantage;
- un seul système de perfectionnement de la main-d'oeuvre existera qui intégrera formation et adaptation de la main-d'oeuvre et formation en vue de l'entrée ou du retour sur le marché du travail;
- l'apprentissage aura fait l'objet d'une réforme et aura été élargi;
- les employeurs augmenteront leur investissement dans la mise en valeur des ressources humaines.

Le gouvernement de l'Ontario misera également sur les travailleurs et les travailleuses en soutenant l'équité d'emploi et l'équité salariale pour les femmes. Dans le discours du Trône, on a réitéré l'engagement du gouvernement d'éliminer la discrimination dans le milieu de travail. Le budget de 1992 prévoit des fonds pour répondre à ces priorités.

Éducation et formation

Bon nombre de travailleurs et de travailleuses se rendront compte qu'ils devront être plus instruits et plus compétents, tant pour se trouver un emploi que pour poursuivre le processus de recyclage et d'éducation permanente nécessaire dans le contexte d'une économie axée sur l'innovation et la production de produits et services à grande valeur ajoutée. Emploi et Immigration Canada prévoit que d'ici l'an 2000, presque la moitié des nouveaux emplois créés exigeront plus de cinq années d'études postsecondaires (voir le graphique 10).

Graphique 10

Besoins en main-d'oeuvre selon la scolarité

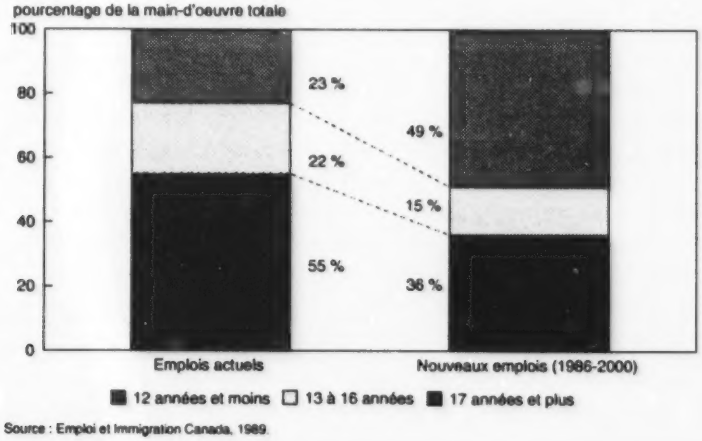

Source : Emploi et Immigration Canada, 1989.

Les travailleurs et les cadres auront besoin d'un niveau d'instruction générale plus élevé, entre autres sur le plan linguistique et de l'informatique, afin d'acquérir des compétences plus spécialisées. Le gouvernement est en train de réformer le système d'éducation en mettant l'accent sur l'apprentissage de la langue et des notions de calcul, la résolution de problèmes et la technologie. D'autres mesures seront prises afin d'aider les jeunes décrocheurs à se trouver un travail, à continuer leur formation ou à quitter un emploi sans avenir pour retourner à l'école.

Dans une économie dynamique et axée sur le marché, les besoins en matière de formation changent continuellement et sont parfois imprévisibles. Néanmoins, il est clair qu'on mettra dorénavant davantage l'accent sur les qualifications générales et transférables et que les travailleurs devront posséder des compétences auparavant exigées des

cadres dont : l'aptitude à l'organisation, à la résolution de problèmes et à la prise de décisions, l'aptitude à la communication et à l'écoute, l'aptitude au leadership et l'aptitude à apprendre et à s'adapter continuellement au changement.

La coopération entre les industries et les travailleurs au sein d'un même secteur est un élément qui prend de plus en plus d'importance en vue de favoriser le renouveau économique. Le gouvernement conclura une entente avec le gouvernement fédéral et le Conseil sectoriel de formation dans le domaine des pièces d'automobiles pour répondre au besoin de l'industrie de disposer des compétences transférables et reconnues dans ce secteur. Il continue également à encourager la conclusion de telles ententes de formation dans l'industrie sidérurgique et d'autres secteurs clés. Un centre canadien de formation dans le domaine des plastiques sera établi en collaboration avec le Collège Humber afin de répondre aux besoins de formation dans ce secteur.

Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre

Tout le monde s'entend pour dire qu'une bonne formation, qui met en valeur toutes les capacités des ressources humaines, est essentielle à l'édification d'une économie qui affiche de bons résultats et qui peut se mesurer sur le marché mondial. La formation est aussi un élément fondamental du perfectionnement des travailleurs et de la satisfaction que ces derniers retirent de leur participation accrue à une économie productive. Une formation efficace et de grande qualité répond aux besoins tant économiques que sociaux.

Le Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM) sera créé en tant qu'organisme indépendant du gouvernement. Il sera composé de représentants du milieu des affaires, du milieu syndical, des peuples autochtones et des groupes d'action sociale ainsi que d'enseignants et d'éducateurs, et ceci afin d'assurer que le Conseil sera à l'écoute des besoins des employeurs et des travailleurs, actuels et éventuels, de l'Ontario.

L'une des priorités du COFAM sera d'apporter des améliorations substantielles, sur le plan quantitatif et qualitatif, à la formation offerte en milieu de travail et dans les secteurs. On mettra davantage l'accent sur la formation qui donne aux particuliers des compétences générales, transférables et reconnues. En intégrant ces trois facteurs dans la formation en milieu de travail et dans les secteurs, on reconnaît leur importance sur le plan de la productivité, de la sécurité d'emploi et de la mobilité. Les employeurs décideront de la formation appropriée en s'appuyant sur les besoins et les priorités qui auront été établis de manière conjointe par les employés et les cadres. Les partenaires du marché du travail qui sont représentés au COFAM se pencheront sur les façons de réformer certains

éléments du système d'apprentissage et s'appuieront sur les points forts qui existent déjà, comme ce qui se fait dans l'industrie de la construction.

Une approche globale à l'égard de la formation de la main-d'oeuvre doit comporter des programmes d'adaptation. Le COFAM encouragera les initiatives entreprises par l'ensemble du secteur ou par les employeurs en vue de former les employés et les employeurs avant une restructuration ou la mise en place de nouvelles technologies. On incitera les employés, actuels et éventuels, à percevoir la formation et le perfectionnement professionnel comme un processus continu qui les préparera aux nombreux changements d'emplois qu'ils auront peut-être à faire au cours de leur carrière. On les encouragera aussi à assumer une plus grande responsabilité quant aux décisions qu'ils prennent relativement à leur formation. On encouragera les employeurs à investir davantage dans la formation de leurs employés pour assurer la compétitivité de leur entreprise.

Le COFAM sera chargé de l'élaboration des programmes et des services qui aideront les particuliers à entrer sur le marché du travail ou à y retourner après une absence prolongée. Par sa composition unique, le COFAM veut encourager un changement d'attitude et sensibiliser les gens à la possibilité et à la nécessité d'une participation équitable accrue au marché du travail de l'Ontario. Il faudra en tout premier lieu s'assurer que les programmes d'entrée et de retour sur le marché du travail dispensent les compétences que les employeurs recherchent et qui permettront aux employés de poursuivre leur formation.

Une des composantes importantes du programme ontarien de formation professionnelle est le système d'apprentissage, qui combine la formation en classe et la formation sur le tas. Ce système assure une formation encadrée et accorde un certificat de compétence dans 68 métiers à l'échelle provinciale. Cinquante-trois mille stagiaires à temps plein, 40 000 stagiaires à temps partiel ainsi que 25 000 employeurs bénéficient de ce système.

Les stages offrent de nombreux avantages, dont la normalisation et l'attestation des compétences à l'échelle nationale, l'acquisition de compétences transférables, une coopération importante entre les travailleurs et les cadres et une solution de rechange économique à la formation en établissement.

Dans le souci de répondre aux besoins les plus pressants, le gouvernement rendra la composante stages encore plus importante en élargissant le Programme d'apprentissage au secondaire, en se penchant sur le problème de la pénurie de compétences, en créant de nouveaux métiers, en améliorant les normes, l'accès aux stages et les outils de consultation, et en créant des partenariats dans la collectivité pour que les membres de groupes cibles puissent avoir un meilleur accès aux stages.

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

Formation et emplois pour les chômeurs de longue date et les bénéficiaires de l'aide sociale

Au fur et à mesure que les compétences exigées par la société changeront, on assistera à un bouleversement du marché du travail. Il faudra à tout prix offrir aux personnes touchées par cette réorganisation la formation et le soutien dont elles auront besoin pour retourner sur le marché du travail. Pour aider les travailleurs mis à pied à faire une transition en douceur vers de nouveaux emplois ou une nouvelle formation, le gouvernement continuera à fournir un soutien important aux comités syndicaux-patronaux, et à offrir des services d'évaluation des besoins, de consultation et de formation.

La récession et les changements structurels importants qui se sont opérés dans l'économie ont entraîné des niveaux élevés de chômage en Ontario au cours des deux dernières années. Plus de 550 000 Ontariens et Ontariennes sont actuellement sans emploi, ce qui représente 10,5 % de la population active. De ce nombre, une personne sur quatre est en chômage depuis plus de six mois. Il y a actuellement plus de un million de personnes qui dépendent de l'aide sociale dans la province.

Cette situation a des répercussions considérables sur la vie de ces personnes. Un taux de chômage de cette ampleur constitue également une perte de ressources sur le plan humain et sur le plan de la capacité de production future. Plus les travailleurs restent sans emploi longtemps, plus ils sont découragés et plus leurs compétences s'amenuisent. Il leur est plus difficile de participer et de contribuer à la reprise économique. Cette situation nuit au redressement économique, dissuade le secteur privé de faire des investissements et fait augmenter le coût du programme de maintien du revenu en pourcentage des dépenses provinciales.

Il faut passer d'une approche passive, qui est de fournir un soutien de revenu, à une approche plus active en misant sur la formation et les mesures de soutien à l'emploi dont ont besoin les particuliers pour retourner sur le marché du travail. Cette démarche répond davantage aux besoins de la nouvelle économie axée sur l'innovation qui prend forme.

Le Fonds d'investissement dans la formation et la création d'emplois en Ontario annoncé dans le budget de 1992 est un élément important de la stratégie d'investissement social et économique du gouvernement. Ce programme, doté d'un budget de 1,1 milliard de dollars, vise à accélérer la création d'emplois à mesure que l'économie se redresse. Il a également pour but de donner à ceux et celles qui se trouvent en chômage depuis longtemps un accès à des programmes de formation appropriée, à tirer avantage des possibilités d'emplois et à bénéficier des mesures de soutien, comme les services de garde d'enfants. Le programme est destiné aux chômeurs et aux chômeuses qui ont épuisé leurs prestations de chômage, ou qui n'y sont pas admissibles, et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Jusqu'à 100 000 personnes pourront participer à ce programme au cours des trois prochaines années.

Un volet important du programme sera le crédit ontarien de formation. Les employeurs du secteur privé qui embauchent une personne admissible en créant un nouveau poste auront droit à ce crédit. Ce dernier servira à couvrir le coût de la formation des participants au programme ainsi que celle des employés déjà en place. On estime que jusqu'à 80 000 personnes actuellement employées profiteront de ce programme.

Le deuxième volet du programme consistera à encourager les plus grosses entreprises et les associations sectorielles à créer des emplois pour les chômeurs admissibles. Le Fonds d'investissement dans la formation et la création d'emplois en Ontario encouragera également la mise sur pied de nouvelles entreprises dans les collectivités qui s'engageront à créer des emplois pour les personnes en chômage depuis longtemps grâce à des initiatives spéciales de développement régional et communautaire.

Pour assurer l'accès au Fonds, le gouvernement fournira des mesures de soutien pour les personnes qui doivent avoir recours aux services de garde d'enfants ou qui ont besoin d'une formation d'initiation au travail. On créera jusqu'à 20 000 places en garderie pour les participants au programme, ce qui augmentera le nombre de places subventionnées en garderie dans la province de près de 40 %. Cela constituera une contribution importante et durable au réseau de services de garde d'enfants de l'Ontario tout en aidant les parents à faible revenu à retourner sur le marché du travail. En outre, des cours d'initiation au travail seront offerts aux participants qui doivent améliorer leurs connaissances de base ou leurs connaissances de la langue.

Coopération syndicale-patronale

Selon les normes nord-américaines, l'Ontario est un territoire où un grand pourcentage d'employés sont syndiqués et bien rémunérés. De bonnes relations de travail peuvent constituer un avantage concurrentiel pour les entreprises de la province. Les entreprises et les travailleurs ont tous deux intérêt à voir la productivité de l'économie s'accroître. Voici quelques exemples récents où la coopération entre cadres et travailleurs a permis d'augmenter les exportations de biens et de services :

- Le Syndicat de travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada travaille actuellement avec Northern Telecom et la compagnie mexicaine de télécommunications et leurs syndicats en vue d'exporter au Mexique du nouveau matériel et des programmes de recyclage mis sur pied en collaboration avec les syndicats.
- Les Métallurgistes unis d'Amérique, par l'intermédiaire du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, travaille avec

les compagnies d'acier du Canada pour aider l'industrie sidérurgique polonaise à se restructurer.

Les grandes lignes des nouvelles formes d'organisation du travail sont claires : réduction des niveaux de supervision, nouvelles approches à l'égard du partage des pouvoirs, polyvalence des employés et travail d'équipe. Le défi qu'il faut maintenant relever est de mettre en pratique ces principes généraux dans les milieux de travail où la plupart des employés sont syndiqués. La négociation collective offre la possibilité aux cadres et aux travailleurs d'établir des règles de travail plus souples, une sécurité accrue et un nouveau partage des responsabilités.

La restructuration économique est une réalité pour de nombreuses entreprises ontariennes. Une participation active des travailleurs et des syndicats peut constituer la clé du succès de cette restructuration. Dans certains cas, comme pour la Spruce Falls Power and Paper Company, cette coopération peut se faire grâce au Programme ontarien d'investissement et de participation des travailleurs et des travailleuses. Dans d'autres cas, les propriétaires et les employés travaillent ensemble pour améliorer l'efficacité du processus continu de restructuration et de renouveau économique grâce à des efforts concertés en matière d'adoption de nouvelles technologies, d'investissements, de développement et de mise en marché des produits.

Changements à la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario

Dans le document de travail du gouvernement portant sur la réforme de la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario, on propose de créer un Service d'adaptation et d'organisation du travail qui aiderait les employeurs et les syndicats à travailler ensemble en vue de favoriser un changement économique positif au sein des entreprises et du secteur.

À mesure que notre économie évolue et devient davantage axée sur la connaissance, l'innovation au sein du milieu de travail prend une plus grande importance. Cela signifie que les employés doivent participer activement à la prise de décisions et se sentir plus confiants et plus en sécurité. L'un des principaux objectifs du document de travail était de suggérer des façons de rendre le système des relations de travail plus adapté à la nouvelle réalité et à la nécessité croissante de la collaboration entre syndicats et directions. La tâche ne sera pas facile. Elle est toutefois essentielle si l'on veut mettre en place de nouvelles technologies et une nouvelle organisation du travail.

Exemples de coopération syndicale-patronale

- À l'usine Inglis de Cambridge, la direction et la section locale du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada ont entrepris la réorganisation du travail pour respecter les nouvelles normes établies pour les appareils électroménagers.
- Toujours à Cambridge, une section locale des Métallurgistes unis d'Amérique a mis en oeuvre un projet de réorganisation du travail avec la direction de la société Walker Muffler qui a permis d'accroître considérablement les exportations de pièces d'automobiles de cette société vers le Japon et l'Europe et d'augmenter la production sur le continent nord-américain.
- L'usine Shell à Sarnia offre le parfait exemple de la coopération syndicale-patronale qui devrait s'établir dans l'avenir. La section locale du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie a participé intensivement à la conception de l'usine, ce qui a permis de créer un milieu de travail efficient. Un système innovateur de récompense dans le cadre duquel on rétribue les employés en fonction des connaissances qu'ils ont acquises encourage ces derniers à devenir polyvalents et à créer une structure de travail souple. La conception organisationnelle de l'usine a contribué à l'instauration d'un milieu de travail efficace et équitable.
- La restructuration de la société Algoma Steel Inc., à Sault Ste. Marie, offre un autre exemple de coopération entre le syndicat, les institutions financières, l'entreprise, la collectivité et le gouvernement. Grâce à la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties, on a pu sauvegarder des emplois et des investissements et restructurer le travail de façon à augmenter la productivité et à offrir de meilleures conditions de travail.

D. Infrastructure sociale

Le gouvernement de l'Ontario soutient un ensemble complet de programmes sociaux destinés à protéger les citoyens désavantagés et à assurer la sécurité et la dignité de tous les Ontariens et Ontariennes. Il est résolu à faire en sorte que les programmes sociaux encouragent aussi la formation et la souplesse et favorisent la participation au marché du travail. Ainsi, on contribue à la croissance de la capacité de production de l'Ontario.

Services de garde d'enfants

Aujourd'hui, dans la majorité des familles, les deux parents travaillent. Au cours des vingt dernières années, le taux de participation au marché du travail des femmes en âge de travailler a presque doublé et est actuellement de plus de 60 %. De ce fait, plus de un million d'enfants ontariens ont besoin de services de garde, sous une forme ou sous une

autre, pendant que leurs parents travaillent ou vont à l'école.[16] Dans ces circonstances, il faut accorder la priorité à la prestation de services de garde accessibles, de qualité et à prix abordable.

Sans services de garde d'enfants, de nombreux pères et mères de famille ne peuvent chercher un emploi ou entreprendre des études en vue d'améliorer leurs compétences professionnelles. En conséquence, ils sont dans l'impossibilité d'apporter leur pleine contribution à l'économie et se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.[17] C'est particulièrement vrai dans le cas des chefs de famille monoparentale, dont le nombre ne cesse d'augmenter. En Ontario, près de 190 000 chefs de famille monoparentale dépendent actuellement de l'aide sociale pour subvenir aux besoins de leur famille. Comme il a déjà été mentionné, c'est la raison pour laquelle les services de garde d'enfant font partie intégrante du Fonds d'investissement dans la formation et la création d'emplois en Ontario, lequel vise les bénéficiaires de l'aide sociale et ceux qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage.

Les parents qui travaillent citent l'absence de services de garde d'enfants de qualité et à prix abordable comme l'un des principaux facteurs qui contribuent au stress en milieu de travail et au taux élevé de roulement de la main-d'oeuvre. Investir dans des services de garde d'enfants peut rapporter beaucoup sur le plan de l'amélioration du moral des employés et de la productivité et ainsi réduire les coûts d'emploi.

Le gouvernement a déjà annoncé de nouvelles subventions pour les frais de services de garde d'enfants et des augmentations de salaires pour les employés des garderies. Il a aussi entrepris une série de consultations avec un grand nombre de particuliers et d'organismes qui se préoccupent de l'avenir des services de garde d'enfants en Ontario. C'est maintenant le temps de passer à la prochaine étape. Il faut procéder à une réforme globale des services de garde qui assurera le bon développement des enfants et fournira un meilleur appui aux parents qui travaillent grâce à un système bien géré offrant des service accessibles et à prix abordable.

Soins de santé

La province a fait des investissements importants dans les soins de santé, allant des services communautaires et d'hygiène publique aux soins spécialisés faisant appel à des technologies de pointe. Le résultat est un

---

16 D. Lero et M. Shields, *Aperçu de l'étude, étude nationale canadienne sur la garde des enfants*, Statistique Canada, 1992.

17 Morley Cunderson, Leon Muszynski et Jennifer Keck, *Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1990.

système qui fait l'envie du monde industrialisé et qui constitue l'un des éléments clés de notre bien-être économique et social.

Le système de soins de santé de l'Ontario financé à même les deniers publics garantit que nos travailleurs sont productifs et en bonne santé tout en offrant un excellent rapport coût-efficacité. Tandis que les États-Unis consacrent près de 11 % de leur PIB à un système privé de soins de santé qui laisse 37 millions de personnes sans assurance, le Canada affecte près de 9 % de son PIB à un système universel.

Notre système public de soins de santé favorise aussi la croissance économique en encourageant la mobilité des travailleurs. Aux États-Unis par exemple, de nombreux travailleurs ne changent pas d'emploi de crainte de perdre leur assurance-maladie ou celle de leur famille. De plus, c'est le secteur privé qui est le principal responsable de l'assurance-maladie; les charges sociales sont donc plus élevées pour les entreprises américaines que pour les entreprises canadiennes.

Les industries de la santé en Ontario contribuent directement au renouveau économique. Le gouvernement poursuit des stratégies visant à favoriser davantage ces industries en encourageant les entreprises de ce secteur à faire de nouveaux investissements importants qui mettent l'accent sur les possibilités d'exportation et les technologies de contrôle des coûts, et en travaillant avec les pourvoyeurs de services de santé en vue d'améliorer la gestion de ces derniers, d'en contrôler les coûts et ce, sans réduire pour autant les services médicaux nécessaires.

Logement à prix abordable

Des logements adéquats à prix abordable constituent un élément clé de l'infrastructure nécessaire à l'économie ontarienne. En offrant des logements de qualité à but non lucratif, on contribue au développement de collectivités saines et au renouveau économique, et ce de plusieurs façons :

- La construction de logements à but non lucratif soutient l'industrie de la construction résidentielle pendant les périodes économiques difficiles, permettant de garder dans la province la main-d'oeuvre et les corps de métier spécialisés. La disponibilité d'une main-d'oeuvre locale rend une région donnée plus intéressante pour les entreprises qui envisagent d'y investir. Or, pour disposer d'une telle main-d'oeuvre, il faut offrir un nombre suffisant de logements à prix abordable.
- La construction de logements à but non lucratif favorise l'optimisation domiciliaire, les techniques de construction innovatrices et la diminution de la pauvreté. De plus, de nombreux ensembles domiciliaires sont associés à des garderies et à d'autres services sociaux qui aident les travailleurs à faible revenu à continuer à faire partie de la population active en travaillant ou en suivant des cours de formation.

La volonté du gouvernement de favoriser la création de 20 000 nouveaux logements à but non lucratif au cours des trois prochaines années permet d'étaler les travaux de construction de façon plus uniforme tout au long du cycle économique. Grâce au Fonds d'investissement dans le logement pour la création d'emplois en Ontario, on sera plus en mesure d'assurer de façon continue des logements à prix abordable, en plus de créer des emplois dont le besoin se fait grandement sentir dans l'industrie de la construction et les domaines connexes.

E. Infrastructure matérielle

La qualité de l'infrastructure matérielle de l'Ontario a d'importantes répercussions sur la productivité, les décisions futures des entreprises privées en matière d'investissement et donc sur la capacité de l'économie d'assurer de bons emplois permanents et bien rémunérés. Elle a des effets non seulement sur notre capacité de favoriser le développement économique mais aussi sur la vitalité de nos collectivités, notre qualité de la vie et la protection de l'environnement.

Depuis longtemps, l'infrastructure, comme les transports en commun, les centrales électriques et le réseau routier, joue un rôle important dans le développement économique. Dans les années 1990, il faudra non seulement améliorer les éléments existants de l'infrastructure mais également en créer de nouveaux.

Le commerce accru avec les États américains situés près des Grands Lacs a entraîné une plus grande utilisation du réseau routier reliant le Canada aux États-Unis, ce qui met à l'épreuve l'infrastructure existante et rend les travaux d'amélioration encore plus pressants. Ces problèmes sont aggravés par l'évolution des méthodes de production au moment adéquat, qui ont considérablement augmenté l'importance stratégique des routes pour les fabricants.

Pour répondre aux défis de la restructuration économique, il faut de nouveaux types d'infrastructure. Dans une économie basée sur l'information, les innovations dans le domaine des télécommunications augmentent la productivité dans tous les secteurs de l'économie et permettent d'améliorer la compétitivité industrielle, de mieux protéger l'environnement et d'utiliser de façon plus judicieuse les ressources énergétiques et les réseaux de transport.

La croissance démographique dans la province rend également urgent l'investissement dans l'infrastructure. Au cours des dix dernières années, c'est la région du grand Toronto qui a absorbé la plus grande partie de cette augmentation, soit 50 %, ce qui a accru l'utilisation des routes, des transports en commun, ainsi que des systèmes d'aqueducs et d'égouts et de traitement des déchets solides.

Les collectivités doivent améliorer leur infrastructure afin d'attirer de nouvelles activités de développement économique et de créer de nouvelles possibilités d'emploi. Les investissements dans l'éducation, la formation et les garderies augmentent la capacité de production de notre société. Par exemple, les services et les établissements de garde d'enfants permettent à de nombreux chefs de famille de profiter des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi qui s'offrent à eux.

Les préoccupations à l'égard de l'environnement créent de nouvelles exigences. Il faut s'assurer que les politiques d'investissement dans les immobilisations sont conformes au principe du développement durable. Nous devons économiser l'énergie et l'eau afin d'éviter l'expansion inutile des installations d'électricité et des réseaux d'aqueducs et d'égouts. Nous devrons également améliorer le système des transports en commun afin d'éviter l'engorgement des routes et d'atténuer les effets des véhicules automobiles sur l'environnement.

En Ontario et dans le reste du Canada, les investissements dans l'infrastructure matérielle en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ont diminué plus ou moins progressivement à partir des années 1960. Ce n'est que récemment que cette tendance a été renversée. En 1991, le gouvernement a augmenté ses dépenses en immobilisations pour contrebalancer les effets de la récession. Dans le budget de l'Ontario de 1992, d'autres mesures ont été prises pour étayer l'engagement du gouvernement à doter la province de l'infrastructure dont elle a besoin pour être à l'avant-garde et rivaliser à l'échelle mondiale. Cette année, la province consacrera 3,9 milliards de dollars au renouvellement des immobilisations.

Investissements stratégiques dans l'infrastructure

Le gouvernement reconnaît que les dépenses en immobilisations du secteur public devraient être fondées sur des objectifs stratégiques qui favorisent la restructuration de l'économie et la prospérité de l'Ontario au XXI^{e} siècle.

Dans le cadre d'un programme de renouvellement des immobilisations stratégiques, appelé Fonds d'investissement dans les immobilisations pour la création d'emplois en Ontario, on investira 2,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. En 1992-1993, une somme de 500 millions de dollars sera consacrée à ce programme, créant ainsi près de 10 000 emplois directs et indirects.

On accordera la priorité aux projets qui créent des emplois et favorisent la croissance économique à long terme. Voici quelques-uns des projets les plus susceptibles d'être retenus :

- les projets de télécommunications qui jettent les bases de la croissance future des entreprises;

- les projets environnementaux qui assurent des plages propres et de l'eau potable;
- de nouveaux investissements pour développer le réseau des transports en commun et y apporter des améliorations à la fine pointe de la technologie;
- la réfection des routes principales qui sont d'une importance capitale pour atteindre les marchés d'exportation et assurer la livraison au moment adéquat;
- la création de nouvelles places en garderie dans le cadre du Fonds d'investissement dans la formation et la création d'emplois en Ontario.

Le gouvernement se penchera également sur le besoin d'adopter une approche plus globale et plus intégrée à l'égard des dépenses en immobilisations du secteur public en Ontario. Il examinera notamment les modalités de financement et les différents rôles dans le cadre de la prestation des services, la simplification des processus d'approbation et les nouvelles méthodes de financement des importants projets d'immobilisations.

F. Technologie

La mise au point et le transfert de technologies représentent un processus complexe qui nécessite l'accès à un éventail de compétences et de services. La plupart des entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires pour les faire elles-mêmes. Par contre, elles bénéficient d'une infrastructure technologique de soutien, composée des universités et collèges communautaires, des laboratoires privés et gouvernementaux de recherche-développement et des associations des industries de haute technologie. L'infrastructure technologique joue un rôle déterminant dans la quantité de travaux de R-D entrepris et les retombées des investissements dans la technologie. Les entreprises qui ont travaillé avec des laboratoires gouvernementaux ou des universités à des travaux de R-D déclarent toutes que les résultats ont été positifs.[18]

D'après de récentes enquêtes, la R-D constitue de plus en plus une priorité pour les entreprises canadiennes. Dans un document intitulé *1992 R&D Outlook*, le Conference Board du Canada indique que malgré un ralentissement de l'économie, les dépenses consacrées à la R-D ont augmenté en moyenne de 5,3 % en 1991-1992. Par ailleurs, le taux de croissance prévu des dépenses de R-D à moyen terme, soit 5,4 %, est bien supérieur au taux d'inflation prévu.

---

18 Enquête menée par l'Association canadienne de la gestion de recherche dont les membres effectuent 70 % des travaux de R-D au Canada.

Le gouvernement a également pris un certain nombre de mesures en vue de soutenir directement les efforts en matière de technologie et de R-D, à savoir :

- La superdéduction fournit un important soutien d'ordre fiscal aux entreprises qui investissent dans la R-D en Ontario.
- L'aide accordée par la province, en association avec le secteur privé et le milieu universitaire, pour l'établissement de l'Institut de recherche et de développement industriel constitue une occasion unique de se donner des avantages concurrentiels basés sur la recherche appliquée et la mise au point de technologies.
- Le soutien accordé par l'Ontario à des entreprises comme Devteck Corporation, ORTECH International et la Compagnie générale électrique du Canada stimule les nouveaux investissements dans le secteur privé et encourage l'innovation.
- Le gouvernement renouvelle le mandat de cinq ans des sept Centres d'excellence. Ces centres réunissent des chercheurs universitaires et des entreprises privées en vue d'entreprendre des recherches conjointes dans des secteurs de pointe comme les télécommunications, les lasers, l'aérospatiale, l'informatique et les matériaux.
- Grâce à un certain nombre de programmes particuliers, le Fonds de technologie de l'Ontario favorise les projets innovateurs et la collaboration entre différents secteurs.
- Le gouvernement de l'Ontario accorde des fonds pour appuyer l'offre faite récemment par un groupe d'organismes universitaires et de recherche en vue de voir s'établir dans la province l'Université Internationale de l'Espace.
- Le gouvernement travaille également avec les entreprises, les syndicats et les organismes communautaires en vue de préparer l'avenir des télécommunications en Ontario. Un plan d'action stratégique sera élaboré en collaboration avec un comité consultatif.

G. Système financier

Pour investir dans la technologie, la restructuration, les ressources humaines et les changements organisationnels, il faut avoir accès aux capitaux. Un système financier bien développé est donc essentiel. L'Ontario est le premier centre financier au Canada et de nombreuses institutions financières canadiennes y ont leur siège social, ce qui procure à l'Ontario un avantage considérable. Les principales institutions financières sont en mesure de financer les gros projets, particulièrement dans les domaines des ressources naturelles, de la fabrication et de la promotion immobilière.

Cependant, plusieurs rapports commandés par le secteur privé et le gouvernement fédéral ont indiqué que les petites entreprises et celles basées sur l'innovation ne reçoivent pas nécessairement les capitaux d'investissement dont elles ont besoin[19]. Par ailleurs, en mettant l'accent sur les bénéfices à court terme, il se peut qu'on ait négligé les occasions d'investissement à long terme.

Dans le budget de 1991, le gouvernement a promis d'étudier de nouvelles façons de financer la restructuration économique. Le gouvernement a pris des mesures concrètes au cours de l'année écoulée. Il a mis en oeuvre le Programme ontarien d'investissement et de participation des travailleurs et des travailleuses. Ce programme offre des crédits d'impôt pour encourager la participation des travailleurs dans leur entreprise et les aider à investir dans l'économie ontarienne. Près de 40 millions de dollars ont été investis à ce jour grâce au programme. Depuis sa mise en oeuvre, il a permis aux employés de la Spruce Falls Power and Paper Company d'investir dans la société et de maintenir des emplois dans la collectivité. Le budget de l'Ontario de 1992 augmente l'investissement maximal permis en vertu du programme des corporations à capital de risque de travailleurs, lequel passe à 5 000 $. De plus, pour qu'une entreprise soit admissible au programme, ses éléments d'actif ne doivent pas dépasser 50 millions de dollars. Grâce à ces mesures, les travailleurs et travailleuses de l'Ontario ont de nouvelles possibilités d'investir dans l'avenir économique de la province.

Au printemps, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de créer le Fonds d'investissement de l'Ontario et a rendu public un document de travail portant sur ce sujet. Le Fonds procurera les capitaux d'investissement dont ont grandement besoin les entreprises oeuvrant dans les domaines de la haute technologie et de la production plus innovatrice ou axée sur la connaissance. Le Fonds servira d'intermédiaire financier entre ces entreprises, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la prospérité future de l'Ontario, et les sources de capitaux à long terme. Les investissements seront faits de façon à assurer un taux de rendement concurrentiel. Le gouvernement entreprendra de nombreuses consultations à ce sujet.[20]

---

19 Chambre de commerce du Canada, *Objectif 2000 : Rapport du groupe de travail sur l'accès au capital de risque*, août 1988, et Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, rapport du Comité du financement de l'innovation industrielle, novembre 1990.

20 Gouvernement de l'Ontario, *Le Fonds d'investissement de l'Ontario : Document de travail*, avril 1992.

Le secteur des services financiers de l'Ontario : Un avantage concurrentiel considérable

L'Ontario est le centre des activités dans le secteur des services financiers au Canada. Ce secteur, qui représente plus de 200 000 emplois et un sixième de la production de la province, constitue une importante source d'activité économique et de stabilité en Ontario.

Le secteur des services financiers est composé des éléments suivants : banques, compagnies de prêt et de fiducie, compagnies d'assurances, caisses populaires et coopératives, compagnies de valeurs mobilières, fonds communs de placement et caisses de retraite. L'Ontario compte également :

- plus de 200 milliards de dollars en éléments d'actif bancaires;
- soixante-dix pour cent des banques canadiennes de l'annexe I et de l'annexe II;
- près de 60 % de l'actif et du passif des compagnies canadiennes de fiducie;
- le marché des assurances le plus important au Canada, représentant 42 % des primes d'assurance-vie et 51 % des primes d'assurance IARD;
- la Bourse de Toronto, qui est la principale bourse et le marché des actions le plus important du Canada. En 1991, des opérations d'une valeur de 67,7 milliards de dollars ont eu lieu à la Bourse de Toronto, soit 75,2 % de la valeur totale de toutes les opérations effectuées sur les bourses canadiennes.

Selon une récente étude commandée par Kodak Canada Inc., le secteur des services financiers de l'Ontario, dont la majeure partie se trouve à Toronto, est l'une des dix grappes industrielles stratégiques les plus importantes au Canada. Cette grappe comprend les cinq banques de l'annexe I les plus importantes et les deux premières compagnies de fiducie au Canada.

H. Environnement

À l'heure actuelle, il est généralement reconnu que la croissance et les activités économiques qui y sont associées doivent être durables. La protection et l'assainissement de l'environnement sont essentielles à la prospérité future, non seulement du point de vue de la santé humaine et de la qualité de la vie mais également sur le plan de la disponibilité continue des ressources et des intrants environnementaux.

Parce qu'il reconnaît l'importance du système écologique, le gouvernement a annoncé qu'il appuyait l'adoption d'une charte des droits environnementaux. Il consulte actuellement les groupes environnementaux et le milieu des affaires à ce sujet. Un projet de loi sera déposé plus tard cette année. Par ailleurs, Ontario Hydro a lancé une importante campagne visant à promouvoir l'économie d'énergie. En économisant de l'énergie, Ontario Hydro pourra reporter la construction de coûteuses centrales, ce qui permet de réduire les coûts de l'énergie pour les consommateurs et les entreprises ainsi que l'utilisation des ressources naturelles.

INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE L'AVENIR

L'environnement et les ressources naturelles de l'Ontario lui procurent un avantage concurrentiel. En adoptant des approches plus respectueuses de l'environnement tant à l'égard de leurs produits, de la production, de leurs relations avec les employés et avec la communauté, les entreprises traditionnelles peuvent améliorer leur position concurrentielle. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour plusieurs importantes sociétés allemandes et japonaises. En effet, ces deux pays ont mis l'accent sur l'innovation, sous l'impulsion de normes environnementales strictes, et en ont profité sur le plan économique.

Reconnaître le rôle de l'environnement dans la restructuration économique porte ses fruits, comme en témoignent les industries «vertes», qui mettent sur le marché de nouveaux produits qui améliorent la qualité de l'environnement. En jouant un rôle de chef de file dans la protection et l'assainissement de l'environnement et l'utilisation plus judicieuse de nos ressources, les industries ontariennes ont l'occasion de développer des créneaux basés sur la demande mondiale croissante de biens et services écologiques.

Il faut à tout prix renforcer la présence de l'Ontario sur les marchés des produits «verts», améliorer les technologies de protection de l'environnement et adopter de meilleures approches à l'égard de la prévention de la pollution.

Les industries «vertes» contribuent au changement structurel équitable en créant des emplois pour la production de biens et de services à plus grande valeur ajoutée que la moyenne actuelle. En encourageant les industries vertes, on investit dans la capacité de production de la province en vue de répondre aux besoins futurs de l'économie. Dans un avenir rapproché, les biens et services verts qui aident à protéger l'environnement seront sans aucun doute l'un des secteurs où la croissance sera la plus rapide.

Le gouvernement entend simplifier le processus de réglementation environnementale, ce qui renforcera la certitude chez les investisseurs. Les industries vertes profitent à la fois à l'environnement et à l'économie.

Conclusion

L'économie de l'Ontario subit des changements fondamentaux. De nouvelles technologies et l'évolution des conditions de commerce changent les règles du jeu de la concurrence à l'échelle internationale. Le maintien du niveau de vie et des services publics de l'Ontario dépend de sa capacité de faire preuve de souplesse et de réagir de façon positive à ces nouvelles conditions.

Il faut investir dans les ressources humaines, l'infrastructure, la technologie et le matériel si l'on veut augmenter la productivité et les revenus en Ontario. On a établi un cadre stratégique qui reconnaît la capacité du gouvernement de favoriser les investissements et le renouveau économique

par ses actions dans huit domaines clés, à savoir : les politiques macro-économiques et de réglementation, la structure des entreprises et les stratégies sectorielles, les politiques relatives au marché du travail, l'infrastructure sociale, l'infrastructure matérielle, la technologie, le système financier et l'environnement.

Les partenariats sont d'une importance capitale. Dans le passé, les syndicats, les entreprises et les gouvernements de l'Ontario n'ont pas toujours été des alliés en raison de leurs objectifs divergents. Cependant, nos objectifs communs, soit la création de richesse, une plus grande équité et l'amélioration de notre situation économique sur le plan international, sont bien plus importants que toute différence d'intérêt à court terme. La formation de liens solides entre les partenaires économiques reste un élément clé de l'approche du gouvernement à l'égard de l'investissement et de la croissance.

Une économie plus productive et une plus grande équité sociale et économique sont des objectifs complémentaires. Il est inacceptable qu'un seul groupe de la société ait à assumer tous les risques et les coûts du changement structurel, tandis qu'un autre groupe en récolte les avantages. Les travailleurs et les petites entreprises sont particulièrement vulnérables. Le gouvernement est d'avis que les coûts et les avantages qu'entraîne l'adaptation au changement doivent être partagés équitablement. Une équité et une sécurité accrues encourageront les particuliers et les groupes dans tous les secteurs de l'économie à faire les efforts d'adaptation nécessaires, ce qui augmentera la capacité de production de l'économie. La stratégie économique du gouvernement pour l'amélioration de la capacité de création de richesse repose sur l'intégration de nouveaux groupes et de particuliers à la vie économique de l'Ontario.

Le budget de l'Ontario de 1992 fait part de plusieurs nouvelles initiatives qui serviront à amorcer une nouvelle approche stratégique à l'égard du renouveau économique, qui comprend entre autres le Fonds d'investissement dans la formation et la création d'emplois en Ontario, le Fonds d'investissement dans les immobilisations pour la création d'emplois en Ontario, le soutien des partenariats sectoriels, la réforme du système de réglementation et les réductions d'impôt afin d'appuyer le secteur manufacturier, celui des ressources naturelles et la recherche-développement.